MAG'CONGRÈS

61e Congrès de l'Association des Maires de l'Isère à Heyrieux













DOSSIER PAGE 43 Quel avenir pour la commune et avec quels moyens?

LE CONGRÈS

ALPES

TISHERE

RÉINVENTEZ VOS WEEK-ENDS EN ISÈRE WWW.ALPES-ISERE.COM

 Programme du 61^e Congrès de l'A.M.I. 	р
• La commune d'Heyrieux	р1
 La communauté de communes 	
des Collines du Nord Dauphiné	р1
 Liste des exposants 	p 2
Liste des annonceurs	p 2

ISHERE

• Les instances dirigeantes	p 22
L' A.M.I., d'un Congrès à l'autre	p 25

 Agir ensemble pour la décence 	
des logements en Isère	p 31
Aide à l'accession sociale	
et clauses anti-spéculatives	p 66
Allô Isère I ogement	p 74

AMÉNAGEMENT/URBANISME

 Les délais en matière 	
d'autorisation d'urbanisme	p 32
 Les communes de demain 	p 56
 La Fondation du patrimoine 	p 60
Extinction de l'éclairage,	
quels sont les risques ?	p 72
 Le registre public d'accessibilité 	p 76

TÉLÉCOMMUNICATIONS

• Dernière ligne droite du mandat

 Avec Isère THD, le Département garantit 	
l'accès à la fibre optique partout en Isère	р3

FINANCES

Comment appréhender la situation financière ?	p 38
• L'innovation au service des territoires	p 50
• Le principe d'équilibre des services publics	
industriels et commerciaux	p 64
 La suppression rampante 	
de l'autonomie fiscale	n 68

RESSOURCES HUMAINES

• Le prélèvement à la source

 Un rapport annuel pour l'égalité 	
femme-homme	p 5

SOCIAL

 La Poste, de nouveaux services de proximité p 	 La Poste. 	de nouveaux	services de	proximité	p 5
---	-------------------------------	-------------	-------------	-----------	-----

 La station du futur s'imagine en Isère 	р (
--	-----

 Retour sur le Forum de la sécurité routière 	p 75
 Révision des listes électorales 	p 78



Revue annuelle éditée par A.M.I. Développement - 1 place Pasteur 38000 Grenoble Tél. 04 38 02 29 36 - Fax 04 38 02 29 30 • Directeur de la publication : Daniel Vitte Responsables de publication : Geneviève Billet et Elisabeth Gagnaire • Publicité : Cindy Machet • Conception, réalisation : RL • Illustration couverture : Cambon Impression : Fouquet Simonet - Imprimé sur papier PEFC











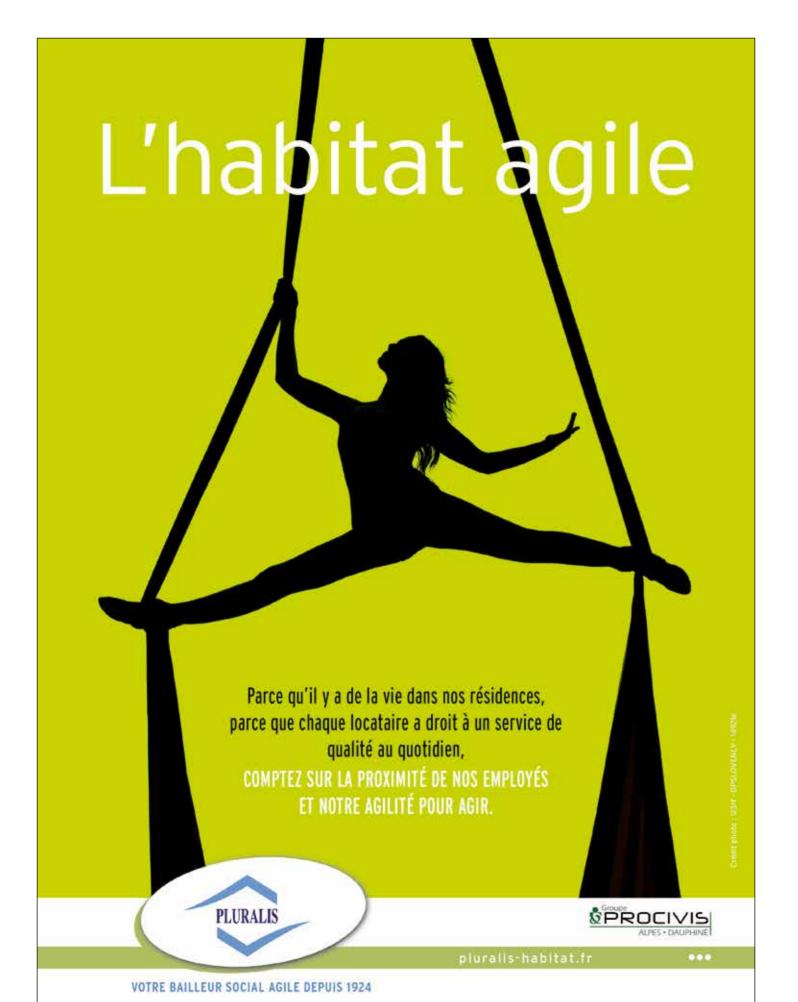














du Président de l'A.M.I. **Daniel Vitte**

l.e mot

Heyrieux au cœur des Collines du Nord Dauphiné

Depuis 2001, notre Congrès est itinérant cinq années sur six, rejoignant Grenoble uniquement l'année du renouvellement municipal. Et cette itinérance permet de multiplier les découvertes pour beaucoup, surtout lorsque l'on se rend en limite du département. C'est le cas cette année, et nos collègues d'Heyrieux, comme de la communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné, ont à cœur de montrer un territoire pleinement isérois et, cependant, si proche du Rhône et de Lyon Saint-Exupéry.

Si l'on se réfère à la géographie, Heyrieux est situé à 25 kilomètres au sud-est de Lyon, entre les Alpes et le Massif central. Le village s'élève à une altitude de 295 mètres et les habitants d'Heyrieux sont les Heyriards. Quant à l'histoire lointaine, elle précise qu'Heyrieux vient du latin Arrius, dignitaire romain, qui n'est autre que le nom du fondateur de la ville durant l'ère romaine. Arrius étant alors ami et consultant du sénateur et célèbre historien romain Pline le Jeune. Le village ne comptait que 270 habitants en 1750, ce fut alors le "temps des loups", période durant laquelle entre 1752 et 1754, des centaines de chasseurs de loups se réunirent à Heyrieux afin de traquer et d'exterminer les loups des bois environnants. Ainsi, la plus grande battue recensée fut celle du 17 septembre 1754, près de 2000 chasseurs traquèrent les loups en même temps. Par la suite, de nombreux chasseurs de loups restèrent à Heyrieux, ce qui explique l'augmentation significative d'habitants durant cette période puisqu'en 1791, le village comptait alors 1282 habitants. Aujourd'hui, même en l'absence de loups, la population approche les 5 000 habitants.

Quant à la communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné, elle est composée de dix villages : Bonnefamille, Charantonnay, Diémoz, Grenay, Heyrieux, Oytier-Saint-Oblas, Roche, Saint-Georges d'Espéranche, Saint-Just-Chaleyssin, Valencin, et approche les 25 000 habitants.

J'ajoute, avec beaucoup de plaisir, que nous avons trouvé des partenaires exemplaires d'enthousiasme, au sein de la commune comme de la communauté, nos réunions préparatoires constituant des temps forts aussi sympathiques que constructifs. Merci à Daniel Angonin et à René Porretta, à leurs collègues et collaborateurs. Merci, aussi, à la directrice de l'A.M.I. et à son équipe pour leur efficacité exemplaire. Merci à notre prestataire logistique, Feu Follet, et au traiteur Declerck. Enfin, je n'oublie pas nos partenaires, présents à nos côtés tout au long de l'année, que je salue chaleureusement. Dès lors, tout est réuni pour faire de notre 61° Congrès un grand cru: des conditions d'implantation idéales, plus de 1 000 congressistes attendus par 400 exposants sur près de 70 stands, une tableronde enrichie de grands témoins d'exception, la présence des plus hautes autorités iséroises, civiles et militaires...

Alors, partageons ensemble ce moment unique : vive Heyrieux, vive les Collines du Nord Dauphiné, vive l'A.M.I.!

DEUX SPÉCIALISTES DES MATÉRIELS DE CUISINE COLLECTIVE EN ISÈRE





17, IMPASSE GAZ DES MULETS - RUY - BP 70484 - 38304 BOURGOIN - JALLIEU CEDEX

Tél.: 04 74 28 25 45 - Fax: 04 74 28 75 92 E-mail: philippe.gif@wanadoo.fr

> SAV: 04 74 28 75 88 site web: www.ets-philippe.pro



PARC D'ACTIVITÉS DES RUIRES - 3. RUE EVARISTE GALOIS - 38320 EYBENS

Tél.: 04 76 40 53 26 - Fax: 04 76 33 82 43 E-mail: cuisine.equipement.service@wanadoo.fr

SAV: 04 76 40 53 26



l.e mot du Préfet de l'Isère

Lionel Beffre

Donnons aux communes les moyens de leurs ambitions!

La commune, échelon de proximité par excellence, constitue un repère pour nos concitoyens qui, plus que jamais, sont attachés à un mode d'administration au plus près de leurs besoins et de leurs attentes.

Le "pacte girondin" qu'a proposé le président de la République aux collectivités devant le Parlement réuni en Congrès le 4 juillet 2017, s'adresse, naturellement, tout particulièrement aux communes. La vision qu'il porte se veut responsabilisante et moderne. Il s'agit de rompre avec les pratiques unilatérales pour construire une relation partenariale et mature.

En matière d'organisation territoriale des collectivités, la loi NOTRe du 7 août 2015 a contribué à renforcer la place de l'intercommunalité. L'esprit de la mise en œuvre de cette loi a été entièrement tourné vers la valorisation de la complémentarité entre les communes et les intercommunalités, qu'il serait aussi stérile qu'erroné d'opposer. Bien souvent, la mutualisation permet, en effet, à des communes de pérenniser des compétences dont les charges seraient devenues trop lourdes à assumer

Si la voie de l'intercommunalité a fait l'objet d'encouragements particuliers ces dernières années, je tiens toutefois à rappeler que l'État restera toujours présent aux côtés des communes pour accompagner leurs souhaits de regroupement, conformément à la procédure établie par la loi du 16 décembre 2010, telle que modifiée par la loi du 16 mars 2015. Le volontariat restera la condition sine qua non pour mener à bien ce type de projets, car aucun mécanisme d'association de communes n'est viable sur le long terme s'il ne provient pas des aspirations locales.

Pour que les communes puissent prospérer, il est nécessaire qu'elles bénéficient des moyens de leurs ambitions, notamment financiers. Pour la première fois depuis plusieurs années, le montant total de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenu au niveau de l'année précédente, soit un montant, pour l'Isère, proche de 340 M €. Je rappelle, ici, que le montant de DGF notifié à chaque commune dépend d'une quarantaine de critères, tenant compte, notamment, de l'évolution des ressources et des charges, ainsi que des caractéristiques de population. La dotation de chaque commune est donc évolutive à la hausse, comme à la baisse, mais dans le cadre d'une enveloppe constante. Il n'y a donc plus de baisse de dotation générée par une baisse de l'enveloppe.

Armer les communes face aux défis contemporains que sont le développement durable ou le numérique, en les mettant en capacité d'investir, doit par ailleurs être notre objectif prioritaire. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dont l'attribution est définie au plus près du terrain par une commission départementale d'élus, et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sont également maintenues à leur niveau de l'année 2017, soit, respectivement, 12 M € et 14 M €. Ces leviers financiers essentiels pour les communes permettent d'accompagner les projets de développement du territoire et de financer les contrats de ruralité, mis en œuvre en 2017. Dans ces contrats comme dans les programmes "Action cœur de ville", qui visent à revitaliser le cadre de vie des habitants des villes moyennes, l'accent a été, sans ambiguïté, mis sur l'investissement et sur la mobilisation des moyens des différents opérateurs de l'État.

L'État, plus que jamais, croit aux communes, et leur en donne des preuves!



INTERCOMMUNALITÉS MAÎTRISEZ VOS DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES FAITES APPEL AU SÉDI!





POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE VOS BÂTIMENTS

Le SÉDI propose aux intercommunalités iséroises un service de conseil en énergies :

- État des lieux du patrimoine et propositions d'actions
- Suivi énergétique personnalisé pendant 3 ans minimum
- Accompagnement technique des projets de rénovation

Il propose de déposer pour elles les **certificats d'économie d'énergie** (CEE) obtenus grâce aux travaux :

- Accompagnement administratif pendant leurs travaux
- Meilleure valorisation financière



POUR UN ÉCLAIRAGE PUBLIC MOINS ÉNERGIVORE

Le SÉDI propose aux intercommunalités un accompagnement à la carte pour remplacer et réguler au mieux leur éclairage public :

- Subventions sur les équipements permettant de réduire les consommations (horloges astronomiques, LED...)
- Réalisation possible des travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée



POUR UNE AIDE DANS L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS EN LIEN AVEC LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En tant qu'expert des réseaux d'électricité et de gaz, le SÉDI propose une assistance technique pour construire un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ou rejoindre les démarches territoire à énergie positive/territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPOS/TEPCV).

NOUS CONTACTER: Syndicat des énergies de l'Isère 04 76 03 19 20 | syndicatenergies@sedi.fr



du Président du Département

Le mot

Jean-Pierre Barbier

Alpes Is(h)ere, une marque pour toute l'Isère

C'est un fait. Le désengagement de l'État a fait entrer les territoires en concurrence – loin de "jouer" à armes égales. La montée en puissance des métropoles ne participe pas à l'essor des territoires périphériques et ruraux. Il revient au Département, garant des solidarités territoriales, de faire contrepoids.

Le Département est fier d'être le premier partenaire financier des communes en consacrant 50 millions d'euros cette année en soutien aux projets des communes et intercommunalités. Et loin d'être un "guichet à subventions", le Département agit pour renforcer l'attractivité de toute l'Isère.

La stratégie de développement touristique que nous mettons en œuvre depuis 2015, avec l'appui d'Isère Tourisme, en est la preuve.

Nous sommes sur tous les fronts.

Pour faire savoir que les Alpes sont aussi en Isère.

Nous faisons de notre identité alpine une source de notoriété pour toute l'Isère, à travers la marque "Alpes Is(h)ere".

Pour que la dynamique touristique profite à la montagne, comme à nos plaines.

C'est une nouveauté! L'Isère est riche d'une grande variété d'atouts paysagers, patrimoniaux, culturels et gastronomiques... Nous les valorisons en lien avec les communes et EPCI à travers les contrats de performance Alpes Isère (CPAI), mis en œuvre sur 5 territoires de montagne et 5 territoires de plaine.

L'Isère avance.

L'impulsion de notre majorité vise à remettre sur rails des locomotives du tourisme, laissées au point mort. À l'instar du Petit Train de La Mure à l'arrêt depuis 2010 pour lequel le Département investit plus de 15 millions d'euros.

À l'instar de l'itinéraire cyclable de la V63, qui traverse à présent l'Isère sur 122 kilomètres, après 10 ans d'attente. À l'instar de l'aéroport Grenoble Alpes Isère, dont la fréquentation repart à la hausse.

Pour redoubler d'inventivité.

Notre société a un rapport fort à la nature et au bienêtre. Quêtes d'évasion, d'émotions et d'expériences fortes, des nouveaux besoins apparaissent et se renouvellent sans cesse. En toile de fond : conscience commune des enjeux environnementaux, mutation de notre société en société de loisirs, dans une cadence accélérée par la révolution numérique...

L'Isère innove.

Le cyclotourisme a des retombées économiques directes pour nos territoires. Raison pour laquelle nous poursuivons l'aménagement de voies vertes et faisons la promotion du vélo à assistance électrique.

L'Isère invente, fidèle à son histoire.

Le projet "Station du futur", vise à imaginer le tourisme dans l'une de nos 22 stations de montagne, à horizon 2030.

Tout ce que nous entreprenons a un impact. Le tourisme en Isère génère 22 000 emplois en Isère et 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Cette dynamique prendra de l'ampleur avec la transformation d'Isère Tourisme en agence d'attractivité.

Fédérons toutes les énergies pour l'Isère.

BIENVENUE SUR UNE AUTOROUTE PLUS VERTE





Parce qu'elle bouge avec vous au cœur de l'Isère, votre autoroute AREA se fait, elle aussi, de plus en plus verte. Les bornes de rechargement se multiplient sur le réseau et vous bénéficiez de deux ans de frais de gestion offerts sur votre badge de télépéage si vous roulez à l'électricité*. Retrouvez toutes les infos sur aprr.fr, et toute la nature pendant vos voyages!











Programme | 13 octobre 2018 | Heyrieux

Accueil des congressistes 8h00

Visite officielle de l'exposition Petits déjeuners offerts par les exposants sur les stands

9h00 Ouverture du Congrès par le Président de l'A.M.I., Daniel Vitte

Film de présentation de la commune accueillante Discours d'accueil de Daniel Angonin, Maire d'Heyrieux Film de présentation de la communauté accueillante Discours de René Porretta, Président des Collines du Nord Dauphiné Intervention de Caroline Abadie, Députée

Partie statutaire - Assemblée générale de l'A.M.I. 9h30

Rapport moral, rapport financier, certification des comptes et vote des délibérations

10h30 Visite des stands

11h00

13h30

Table ronde: Quel avenir pour la commune et avec quels moyens?

Film introductif avec quatre élus interviewés - Mécénat **ELEGIA**

Échanges avec deux grands témoins : • Jacqueline Gourault, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur

• Agnès Le Brun, Vice-présidente de l'AMF

Interventions officielles de clôture 12h30

Discours du Président du Département de l'Isère, Jean-Pierre Barbier Discours du Préfet de l'Isère, Lionel Beffre

Visite des stands 13h00

Apéritif offert par les exposants

Déjeuner avec remise des médailles d'honneur communales

20. 30 et 35 ans de mandat





Le centre-ville au pied des Collines du Nord Dauphiné

Heyrieux, un village qui a tout pour plaire

61° CONGRÈS DE L'A.M.I.

En Isère, au centre du triangle Lyon-Vienne-Bourgoin, la Commune d'Heyrieux séduit par son dynamisme et sa qualité de vie. Au 1er janvier 2018, Heyrieux compte 4 721 habitants, attachés à leur patrimoine naturel et culturel.

et constituée de 10 communes, Hevrieux en étant la plus importante en terme de nombre d'habitants.

Dotée d'infrastructures publiques de qualité et bien desservie par les grandes voies de communication (autoroutes A43 et A46, Aéroport Lyon St-Exupéry et sa gare TGV), Heyrieux est une commune dans laquelle il fait bon vivre, non loin des grandes villes. À deux pas des grandes agglomérations, Heyrieux a su préserver son authenticité et son identité.

La Ville d'Heyrieux est jumelée depuis 1999 avec Busnago en Italie, ville de la province de Milan. L'année 2000 a vu le renforcement des liens qui unissent Heyrieux à Busnago et chaque rencontre est un moment de fête toujours trop court. Les barrières, qu'une langue étrangère aurait pu ériger, s'effacent et le plaisir d'être ensemble, de découvrir un quotidien différent prend une place grandissante. Le jumelage entre les deux villages est l'engagement de la collectivité et de ses habitants, il a pour but de favoriser les échanges et de renforcer les liens d'amitié entre pays européens.

La Foire de la Sainte Catherine est un événement culturel majeur et ancestral de la commune d'Heyrieux. Elle se déroule chaque année dans les rues du village, le samedi le plus proche du 25 novembre, jour de la Sainte Catherine. La tradition veut que le 25 novembre, toute jeune femme de 25 ans non encore mariée, coiffe un chapeau de couleur verte (symbole de la connaissance) et jaune (symbole de la foi).

Historiquement, c'est le Seigneur Jean de Chandieu qui délivra le 13 février 1328 aux bourgeois d'Heyrieux une charte de libertés, sorte de franchise des octrois et des marchés, officialisant ainsi ce lieu d'échange économique et d'accueil du voyageur dans les nombreuses auberges et relais du village. En 1544, après la visite à Heyrieux du roi François Ier, l'octroi de la Foire de la Sainte Catherine s'impose comme LE rendez-vous régional du commerce et de la bonne humeur du Nord Isère. Quelque 180 commerçants non sédentaires se donnent rendezvous pour cette occasion. Mais la Foire de la Sainte Catherine accueille aussi des artistes, des maquignons et éleveurs accompagnés de leurs animaux, des confréries promouvant spécialités gastronomiques et produits du terroir, des groupes d'animations, des concessionnaires automobiles, sans oublier la traditionnelle vogue attendue des petits comme des plus grands.

Heyrieux compte parmi ses monuments, le château du Bourg et le manoir Le Colombier (tous deux datés du XVe siècle), le château de Maille (XVIIIe siècle), l'église ainsi que l'oratoire Notre-Dame-de-la-Salette (XIX^e siècle).

L'histoire d'Heyrieux tellement riche a déjà fait l'objet de plusieurs ouvrages écrits et ce, grâce au Club Recherche et Communication:

■ René Vulliez voyage sans retour à Schandelah: c'est la douloureuse vie de René Vulliez, instituteur qui a débuté à Heyrieux, résistant et déporté, balloté par les évènements, contraint à des ruptures et des

du Bas-Dauphiné. À seulement 25 km de Vienne et 20 km du centre-ville de Lyon, Heyrieux s'étend sur 15 km². Heyrieux adhère à la Communauté

La Commune d'Heyrieux se situe dans

le Département de l'Isère, en limite

du département du Rhône. Le village

est situé aux confins de la plaine de

l'Est-Lyonnais et des premiers reliefs

de Communes des Collines du Nord Dauphiné (CCCND) fondée en 2001

Suite article page 12

transgressions à une époque où la fidélité aux convictions pouvait mener à la mort...

- De la préhistoire aux guerres de Religion : ce recueil permet de découvrir la croissance et les tribulations de la cité, tour à tour gauloise, romaine, bourguignonne, suisse et savoyarde, avant de devenir française avec le rattachement du Dauphiné à la France en 1349 :
- Des guerres de religion à la révolution : de nombreuses et précieuses informations sur la vie de nos ancêtres durant ces temps reculés, qu'ils aient appartenu ou non aux familles nobles et riches qui influaient alors sur la cité ;
- De la révolution au début du XX° siècle : des pages tourmentées de l'histoire de France, à travers l'engagement d'illustres personnages locaux qui ont pris part aux changements de leur époque : la révolution française et l'instauration difficile de la République, au XIX° siècle...

Et pour fêter le XIX° centenaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale, qui sera la commémoration qui marquera le plus l'année 2018, j'ai le plaisir d'annoncer d'ores et déjà la sortie d'un livre de la collection "Histoires d'Heyrieux", qui sera intitulé "Triste chronique des Poilus d'Heyrieux".

Heyrieux bénéficie d'un tissu associatif riche et varié, plus de 60 associations sportives, éducatives et culturelles rythment tout au long de l'année la vie de la commune. Les 70 commerces de proximité, ainsi que les 50 commerces non sédentaires présents sur le marché hebdomadaire du vendredi sont également un véritable atout pour Heyrieux.

De tradition rurale, le village a réussi le pari de la modernité



La zone d'activités des Brosses, aux portes de l'Isère

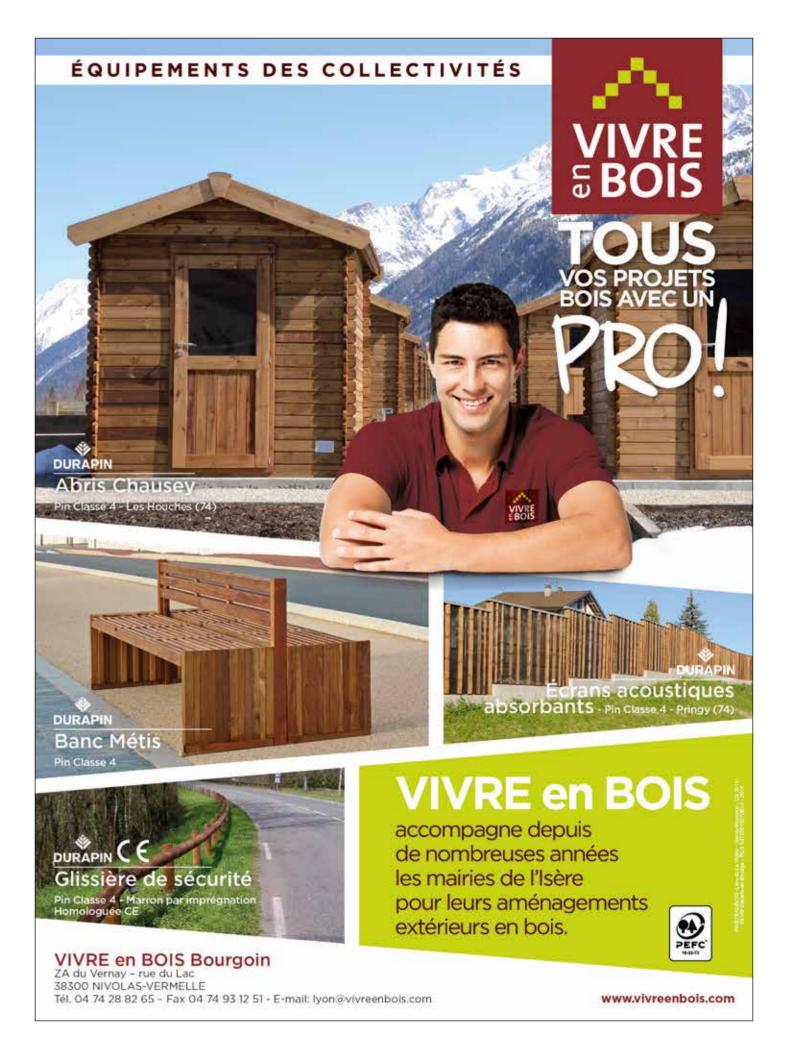
tout en conservant son identité. Heyrieux accueille une telle diversité d'activités économiques, sociales et culturelles que chacun peut trouver sa place et se sentir bien à Heyrieux. Tout en optimisant son développement commercial et industriel, Heyrieux a su préserver le cadre de vie agréable de ses résidents. Au cœur d'un environnement naturel de qualité, Heyrieux est un joli village plein de charme, doté d'infrastructures propres: services publics, services et soins médicaux regroupés dans une maison médicale, centre social et culturel aux activités multiples, écoles maternelles et primaires publiques, école privée, collège, équipements sportifs, zone de loisirs à Césarges réaménagée en 2017, parcours de santé, espaces de jeux pour les enfants... et d'infrastructures communautaires: nouvel EPHAD construit en 2017 pouvant accueillir 83 résidents, médiathèque tête de réseau, siège de la Communauté de Communes, brigade de gendarmerie...

La Ville d'Heyrieux est fière d'accueillir le 61° congrès de

l'Association des Maires de l'Isère, qui regroupe plus de 900 élus locaux, M. le Président du Conseil Départemental de l'Isère, M. le Préfet de l'Isère, une centaine d'invités et environ 400 exposants...et des invités prestigieux tels que Mme Jacqueline Gourault, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur et Mme Agnès Le Brun, Vice-présidente de l'Association des Maires de France ; le thème de la table ronde organisée par l'A.M.I. « Quel avenir pour la commune et avec quels movens » est un sujet au cœur des préoccupations des élus locaux et ne manquera pas de susciter l'intérêt de tous les participants.

Merci à M. Daniel VITTE, Président de l'A.M.I. et à toute son équipe d'avoir choisi HEYRIEUX pour ce congrès.

Daniel ANGONINMaire d'Heyrieux



15





Situé au coeur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Epora, établissement public foncier d'État, accompagne les collectivités de la conception à la mise en oeuvre de leurs stratégies foncières.



Rencontrer les collectivités



Diagnostiquer, étudier



Négocier, acheter,



Dépolluer, démolir



Revendre le foncier recyclé

Epora /

2 avenue Grüner 42029 Saint-Étienne T. 04 77 47 47 50

UNE INGENIÈRIE ET UNE EXPERTISE AU SERVICE DES PROJETS FONCIERS

L'EPORA ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS

L'Epora recycle du foncier, contribue au développement des activités économiques et à la production diversifiée de logements notamment sociaux. Représentative de la diversité régionale, l'action de l'Epora répond aux enjeux et aux besoins de son territoire en agissant sur l'évolution urbaine, en préservant les zones agricoles, les espaces sensibles et en limitant la consommation foncière.

Intervenant sur les départements de la Loire, de l'Ardèche, de la Drôme, du Rhône (hors métropole) et en nord Isère, l'Epora est au plus proche de ses partenaires et de leurs problématiques avec trois directions territoriales situées à Saint-Etienne, Givors et près de Valence.

DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET RECYCLAGE DES FRICHES INDUSTRIELLES

Du recyclage de friches industrielles à celui des friches d'origine commerciales, artisanales, hospitalières ou encore d'habitat, l'Epora mobilise son expertise dans le montage d'opérations complexes et dans les travaux de déconstruction et de dépollution. Les finalités des interventions sont déterminées avec les collectivités dès l'amont des projets, en compte dynamiques économiques locales.

RECOMPOSITION URBAINE ET HABITAT

Sur le territoire couvert par l'Epora, les marchés de logements montrent une grande diversité entre zones tendues et zones atones. Au sein de ces situations très contrastées, l'Epora est en mesure d'intervenir de manière différenciée afin de répondre aux situations auxquelles les collectivités territoriales se trouvent confrontées.

L'Epora, établissement public foncier d'État au coeur de la région Auvergne-Rhone-Alpes



Les Collines du Nord Dauphiné : un territoire vivant!

Bonnefamiliens, Charantonnois, Diémois, Grenaisiens, Heyriards, Oytillards, Rochois, Saint-Georgeois, Chaleyssinois ou encore Valencinois. Ces gentilés désignent les 24 000 habitants des Collines du Nord Dauphiné. Tour d'horizon de leur cadre de vie !

17

Entre Vienne, Bourgoin-Jallieu et Lyon, les Collines du Nord Dauphiné bénéficient d'un positionnement géographique unique. La proximité des grands axes autoroutiers et ferroviaires permet des échanges économiques au niveau local et européen. L'aéroport Lyon Saint-Exupéry, situé à 8 km du territoire, contribue aussi à l'attractivité des Collines.

Des 10 communes que compte le territoire, Heyrieux en est la ville centre. Elle accueille le siège de la CC CND qui sera prochainement associé à une Maison de Services Au Public et transféré dans les anciens locaux de l'EHPAD en cours de rénovation.

Une cinquantaine d'agents communautaires, dont le service mutualisé d'instruction d'urbanisme, sont quotidiennement au service des habitants, aux côtés des Élus, des différents partenaires institutionnels et des associations locales. De nombreux bénévoles soutiennent également l'action communautaire.

La situation géographique stratégique du territoire, son cadre de vie, son dynamisme, ainsi que la qualité des services rendus à la population, font des Collines un pôle d'attractivité en Nord-Isère.

C'est avant tout le tissu économique d'un territoire qui détermine sa vitalité

Forts de ce constat, les Élus locaux ont mis en place une stratégie ambitieuse pour les 15 années à venir : renforcer l'offre immobilière et foncière, accompagner les entreprises dans leur développement, devenir un territoire connecté, faire de la Communauté de Communes un territoire ambitieux. Le but principal de cette démarche ? Développer et

A43 Vers Grenoki et Chambery Grenay 1586 h Valencin Bonnefamille 2713 19 Heyrieux Saint-Just Diémoz Chaleyssin 2458 hirb Roche 1926 Oytier Saint-Oblas Saint-Georges Charantonnay BOURGOIN - JALLIEU VIENNE **"人作种学并以特别的人,人作种学并以特别的人。**

pérenniser l'emploi dans les Collines. 5 321 emplois, dont 1 584 dans le secteur artisanal et 1 293 entreprises (hors agriculture) en 2017, dont 634 issues du secteur artisanal. On note une prépondérance des TPE en activités de transports, de services et du secteur BTP. Chaque année, près de 150 sociétés et microentreprises s'implantent sur le territoire et dans les 11 Zones d'Activité Économique gérées par la CC CND. Ce sont près de 210 hectares dédiés directement à l'activité économique. Un plan de requalification et d'extension de ces zones a été engagé en 2017. Danone à Saint-Just Chaleyssin, les Cars Faure à Valencin. Arcelormittal et Meilland-Richardier à Diémoz, Saint-Gobain et Aubert & Duval à Heyrieux sont quelques fleurons du territoire des Collines. Notons également la présence d'un maillage important d'entreprises artisanales solides et bien implantées.

Outre la gestion de la "Pépinière d'Entreprises" située à Diémoz, la Communauté de Communes accompagne également les futurs chefs d'entreprises dans leurs projets. Qu'il s'agisse de reprise, de création de sociétés ou de favoriser l'investissement, la CC CND propose des aides financières et techniques en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, Initiative Isère Vallée du Rhône (IIVR), la

Chiffres clés

24366
habitants au 1^{er} janvier 2018

5321 emplois

10 communes

1293
entreprises

Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Isère (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère (CMA Isère).

En matière d'économie, le territoire bénéficie par ailleurs d'une offre commerciale et associative diversifiée

Un facteur important de dynamisme local et d'attractivité pour les Collines. Par exemple, plusieurs unions commerciales et artisanales. dont une union intercommunale. ainsi que l'association "RESECO" (40 entreprises adhérentes) collaborent avec l'interco dans le cadre de sa politique de développement économique. Pour le futur, la CC CND s'investit dans le développement de l'offre numérique locale en participant au Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit avec le Département de l'Isère.

Dans le but de préserver et pérenniser la dynamique économique actuelle des Collines, les Élus du territoire multiplient les partenariats. Avec les communes, en travaillant en mutualisation et en transversalité. Partenariats aussi, avec les intercommunalités voisines, la Région, le Département, la préfecture, les chambres consulaires, la CAF et les bailleurs sociaux.

Autre enjeu majeur pour le territoire et ses résidents : la mobilité

Pour répondre à ce besoin croissant, la CC CND a mis au point une application Internet visant à simplifier les déplacements internes et externes au territoire. En plus des lignes de bus scolaires, "Mobilité Collines" indique à l'utilisateur les aires de covoiturage les plus proches. Une façon de proposer une alternative au véhicule individuel et de réduire l'impact carbone de l'usager. Mobilité Collines est en constante évolution pour offrir un service toujours plus efficient aux utilisateurs. Outre le transport à la demande

déjà en place, les Élus ont à cœur

d'élargir l'offre de mobilité pour les déplacements professionnels ou récurrents. C'est dans ce but que les équipes de l'interco travaillent à la mise en place de nouveaux moyens de transports collectifs, à la construction d'aires de covoiturage et au développement des "modes doux" dans les Collines.

Protection de l'environnement et mise en valeur du patrimoine local

La Communauté de Communes s'est saisie de ces deux thématiques fondamentales, dès ses débuts en 2001.

Les Collines font partie intégrante de la couronne verte de l'agglomération lyonnaise. Leurs grands espaces naturels sont le théâtre d'une tradition équestre toujours vivace comme en témoignent les nombreux itinéraires de promenades à cheval, mais aussi à pied ou en VTT. Soit 250 km et 80 heures de randonnée sur sentiers balisés selon la charte PDIPR du Département de l'Isère. L'extension de ces itinéraires, leur entretien et leur valorisation participent à la préservation active du cadre de vie.

La protection de l'environnement est au cœur des préoccupations locales. C'est dans ce but qu'une réduction drastique des produits phytosanitaires et l'élaboration d'un plan de désherbage à l'échelle du territoire ont été décidé par les Élus.

C'est aussi par le tourisme que la CC CND valorise son cadre de vie et son patrimoine local

Car les Collines possèdent un patrimoine vernaculaire (chapelles, granges, croix, halles, maisons fortes et églises) très riche! Le château de Moidière à Bonnefamille qui date de 1660 et son parc animalier, la chapelle "Sainte Marie de Strata" érigée à Diémoz sur un ancien site antique vers 1280, les Moraines de Grenay qui révèlent le passé géologique des Collines, "Notre-Dame-de-la-Salette" qui domine Heyrieux, ou encore la borne miliaire romaine qu'abrite le village de Oytier Saint-Oblas n'en sont que quelques exemples.

Suite article page 18



Pôle Enfance Intercommunal situé à Saint-Georges d'Espéranche

« On ne peut donner que deux choses à ses enfants : des racines et des ailes. »

Cette ancienne maxime résume la politique Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes. Une politique volontariste dans ce domaine!

D'abord par la construction d'équipements dédiés à la Petite-Enfance. Comme le multiaccueil "La Coccinelle" à Saint-Just Chaleyssin ou le Pôle Enfance Intercommunal à Saint-Georges d'Espéranche. Ces établissements sont appuyés par 3 Accueils de Loisirs, 265 Assistantes Maternelles et 2 Relais Assistantes Maternelles pour accueillir les 1 750

Ensuite, en répondant aux besoins des familles dans le domaine périscolaire. Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, les Accueils de Loisirs des Collines sont ouverts toute la journée du mercredi depuis septembre 2018.

enfants du territoire.

Ce sont autant de structures qui raisonnent des chants, des jeux et des fous rires des enfants! Autant de souvenirs heureux qui constitueront, plus tard, leurs racines. La Communauté de Communes donne également des ailes à ses jeunes en les accompagnant en matière d'orientation, de recherche d'un premier emploi ou encore de financement de leurs projets individuels, tout en favorisant leur engagement citoven grâce au

dispositif "Parcours Citoyen".

Soucieuse de ses ainés, la Communauté de Communes a tout récemment reconstruit et agrandit l'EHPAD "Les Colombes". Situé à Heyrieux, il peut désormais accueillir plus de 80 personnes dans un cadre confortable et serein. La Résidence Autonomie "Les Pervenches", à Saint-Georgesd'Espéranche, propose un environnement sécurisant et agréable à ses 59 résidents. Tout au long de l'année, des animations sont réalisées en partenariat avec les communes, les écoles et le pôle "vie sociale" de la CC CND. Lorsqu'ils évoquent leur cadre de vie, les résidents des Collines parlent de "territoire vivant" en référence aux nombreux événements qui rythment l'année. La variété des animations qui ont lieu sur le territoire est le reflet du dynamisme de la Communauté de Communes en matière de divertissement et de culture. Qu'il s'agisse de la "Marche des Collines", la "Kermesse Solidaire"

ou la "Course de Caisses à Savon". les moyens de la CC CND sont coniugués avec ceux des acteurs locaux (communes, associations, entreprises...), sous le signe de l'entraide et de la mutualisation.

À ces événements s'ajoute l'offre culturelle apportée par le réseau des 9 médiathèques du territoire et par la saison culturelle des Collines: "Collines en Scène". Une programmation diversifiée attend le public: contes pour les tout-petits, spectacles musicaux pour les plus ieunes, et concerts ou "rencontres dédicaces" avec des auteurs ou artistes issus de diverses disciplines pour un public plus mature. La CC CND apporte également son soutien aux écoles de musique du territoire, par un appui technique et financier dans le but de maintenir un enseignement musical de qualité et accessible à tous.

Qualité de vie et dynamisme local font des Collines un territoire attrayant. Un territoire avec des valeurs, respectueux de l'Humain, de son identité, de ses besoins. Un endroit "où il fait bon vivre". Un endroit que l'on est fier de désigner comme "son chez soi", que l'on est fier de s'approprier : "c'est ici chez moi"; "ma terre"; "NOS COLLINES"!



LA COMMUNICATION, **ACCÉLÉRATEUR** DE CITOYENNETÉ



- Communication des grands projets
- Concertation
- Valorisation de l'institution
- Accompagnement au changement de comportement
- Marketing des services publics



80

20

71

73

24

35

33

79

65

73

63

39

69

80

73

41

19

80

80

77

79

13

73

21

Liste des exposants au Congrès

Α

Affiches (les) Afiph

Agate / Setis (Groupe Degaud)

Alp'Etudes

Association des Maires de l'Isère

С

Caf de l'Isère

Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

Carpostal Interurbain

Cars Faure CCI Grenoble

CCI Nord Isère

CDG 38

Chambre d'Agriculture de l'Isère

Chambre de Métiers & de l'Artisanat de l'Isère

CNAS

Collines du Nord Dauphiné

C'Pro

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

D

Dauphiné Libéré (le) Département de l'Isère

E

EDF Solutions Energétiques

Eiffage EJL Bourgoin

Elegia Groupe

Enedis

Entrenous c'est mutuel

Envisol - conseil et ingenerie

Epora

Essor Isère (l')

E-tech Systèmes

Ets Philippe Eurovia F

Federaly Cap Trading Fédération BTP Isère

Feu Follet

Fraternelle des Territoriaux (la)

G

Gaz Electricité de Grenoble GHM-Eclatec

GRDF

Gremair (Enrobé projeté)

Groupama

Groupe La Poste Guillaud traiteur

Н

Halt'Air&Go

Hipcom

Ingénierie de l'Aménagement de l'Isère

Isère Habitat

L Laquet

М

Mérenchole Modus Valoris Murprotec

N

Notaires de l'Isère / Géomètres-Experts

0

Opac38

Ordre des Avocats

P

Pépiniéristes de l'Isère Perino Bordone

Pluralis

Proximark - Groupe Helios

R

Riso France

S

SAG Vigilec

SEDI Serfim Isère

Signature
Sintegra Géomètres-Experts

Sobeca

Solimut Mutuelle de France SUEZ

T

Transalp SAS Trucks Solutions Vienne

U

UGAP

V

Valrim Groupe Immobilier Veodis Group Sud est Ville d'Heyrieux Vivre en Bois

\A/

WE-EF Lumière Eclairage Public



Liste des annonceurs du Mag'Congrès

A Absise Adim Lyon Afiph Agate / Setis (Groupe Degaud) Aldeguer - Cabinet d'Avocat	40 27 69 67 71	Essor Isère (l') E-tech Systèmes Ets Philippe Eurovia Alpes	51 59 4 53	Patrick Atlan Conseil Platinium CQFT (Groupe Mare Nostrum) Pluralis Proximark - Groupe Helios
Alp'Etudes AREA AWT	55 8 79	Federaly Cap Trading Feu Follet Fraternelle des Territoriaux (la)	61 69 53	R Riso France
B Berthelet BOX Telecoms	59 79	G GeoProcess GHM-Eclatec Gilles Trignat Résidences Gîtes de France	Encart 79 45 79	Safilaf SAG Vigilec SDH SEDI Serfim
Caf de l'Isère Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Carpostal Interurbain Carrey TP	75 57 47 79	Grenoble Alpes Métropole (METRO) Groupe Reguillon Guillaud Traiteur	3e couv 80 77	SFR-Altice SIG Signature Sinequanon'
Cars Faure Cars Grindler CDMF Avocats- Affaires publiques Citeos (EEE) City Bike 38	69 47 9 63 80	Habitat Dauphinois (Groupe Valrim) Halt'Air&Go Hipcom	77 79 67	Sintegra Géomètres-Experts SMTC Sobeca Solimut Mutuelle de France Stratorial
C'Pro Dauphilogis	63 71	Isère Habitat Isermatic Systèmes	77 78	Temporis TerraPublica
Declerck Traiteur Département de l'Isère	80 2e couv	Memoclub Mérenchole Midali	65 67 31	Transalp SAS Trucks Solutions
EA2C Ecosph'R EDF	71 80 49	Modus Valoris Enca Mollion Conseil Affaires Publiques Mutuelle Entrenous	art agrafé 63 61	UNGE 38 (Géomètres Experts)
Eiffage Energie Infrastructure RA Eiffage Route Centre-Est Elegia Enedis	65 65 37 51	N Notaires de L'Isère	55	Veodis Group Vivre en bois
Envisol - conseil et ingenerie EPFL du Dauphiné Epora	67 42 14	Opac38 Orange	4e couv 29	WE-EF Lumière Eclairage Public



Les instances dirigeantes de l'A.M.I.

Le nouveau Comité directeur est installé depuis le 18 juin 2014, suite aux élections municipales et communautaires. Les 35 membres sont des maires et des adjoints représentant les communes de l'Isère, qui sont au nombre de 521 en 2018 et des présidents et des vice-présidents de communautés et métropole, représentant les 19 entités du département.

Le Bureau



Daniel VITTE Président de l'A.M.I Maire de Montrevel



Christian COIGNÉ Vice-président en charge de l'organisation du Congrès départemental Maire de Sassenage



Claude NICAISE Vice-présidente en charge des relations rurales Maire de Pact



Michel RIVAL Vice-président en charge de la formation Maire de Nivolas-



Jean PICCHIONI Vice-président en charge des relations avec les communes Adjoint aux Adrets



Mireille QUAIX Vice-présidente Adjointe à Corenc



Gilbert DURAND Amandine DEMORE Trésorier CC Les Balcons du Dauphiné



Trésorière adiointe

Laure QUIGNARD Martial SIMONDANT Adjointe à Saint-Martin-d'Uriage



Membre En charge de l'intercommunalité Vice-président de la C.C. Bièvre Isère



Chantal **CARLIOZ** Membre Maire de Villard-de-Lans



Christian REY Membre Maire de Diémoz

Les 23 autres membres du Comité directeur



Pierre BALME Vice-président de la



Jean-Paul BRET Président de la C.A. du Pays Voironnais



la CC Bièvre Isère



Francis CHARVET Président de la C.C. du Pays Roussillonnais



Hilda DERMIDJIAN



Christophe FERRARI Grenoble-Alpes Métropole



Bernard GILLET Maire de Viriville



Francis GIMBERT Président de la Adiointe



Dominique GIRAUD à Salaise-sur-Sanne



Marie-Agnès GONIN à La Tour du Pin



Roger MARCEL Vice-président de la C.C. Les Vals du Dauphiné



Adolphe MOLINA Vice-président de la C.C. Les Balcons du Dauphiné



Alyne MOTTE



Christian NUCCI Président de la C.C. du Territoire de Beaurepaire



Bernard PERAZIO C.C. Saint-Marcellin



Virginie PFANNER Adjointe à Bourgoin-Jallieu



Éric PIOLLE



Annie POURTIER



Jean-Michel REVOL Maire de Saint-Marcellin



André SALVETTI Maire du Bourg d'Oisans Gérant bénévole d'A.M.I. Développement



Solange SAULNIER Saint-Andéol



Marie-Claire TERRIER Maire de Clelles



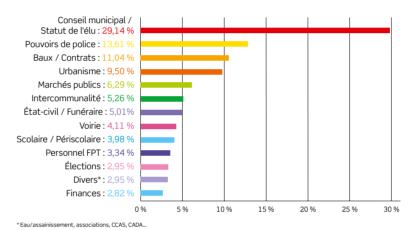
Nicole VERARD Maire de St-Christophe



D'un congrès à l'autre... 14 oct. 2017 - 13 oct. 2018

PRINCIPALES QUESTIONS JURIDIQUES POSÉES À L'A.M.I.

Les questions d'ordre juridique, administratif et réglementaire sont traitées en interne. Lorsque cela s'avère nécessaire, des recherches et validations d'informations sont effectuées auprès des administrations compétentes ou de l'Association des Maires de France. Quelque 780 questions ont été posées pendant la période, avec des thèmes liés principalement à l'exercice du mandat (conseil municipal, statut de l'élu, pouvoirs de police...), les baux et contrats, et l'urbanisme. Les interrogations sur les marchés publics, l'intercommunalité et l'état civil (avec le funéraire) sont également revenues en nombre.



Afin de répondre le plus efficacement possible à toutes les questions, l'A.M.I. s'est attaché les services d'un cabinet d'avocat, qu'elle consulte pour les cas les plus complexes. De plus, l'A.M.I. dans un souci de partage d'expériences, peut accueillir des étudiants en Master II Droit des collectivités, dans le cadre de leur stage obligatoire.

Réunions d'information décentralisées

Elles sont organisées par l'A.M.I. et proposées sur un ou deux lieux, avec le concours d'intervenants référents dans le domaine présenté. Les élus bénéficient, le plus souvent sur deux heures, de présentations et d'échanges sur des sujets précis.

■ La médiation devant le juge administratif, réunion qui a rassemblé une quarantaine d'élus et qui a été organisée avec le centre de médiation de Grenoble, en présence du président du tribunal administratif. > le 21 février 2018 de 18h à 20h à La Buisse

■ Le règlement général pour la protection des données (RGPD), où une cinquantaine d'élus et agents étaient présents pour prendre connaissance des nouveaux dispositifs présentés par des prestataires isérois spécialisés en la matière.

> le 7 mars 2018 de 18h à 20h à Sassenage

- La petite et la moyenne délinquance, avec le concours du procureur général et des trois procureurs des TGI de Grenoble, Bourgoin-Jallieu et Vienne et qui sera reportée
- > Report du 14 mars au 6 novembre 2018 de 18h à 20h à St-Étienne de St-Geoirs

- Le forum de la sécurité routière organisé avec les services du Cabinet du Préfet dans les salons de la préfecture, en présence du Préfet et du délégué interministériel de la sécurité routière. Cette journée a été également l'occasion de signer le renouvellement de la charte de partenariat avec l'A.M.I. > le 11 juin 2018 de 8h30 à 16h30 à Grenoble
- Des informations de la CCI de Grenoble

pour les collectivités de son territoire sur le contexte économique du secteur, le contrat de mandature et les prestations développées pour les collectivités. > le 5 septembre 2018 de 18h à 20h à Grenoble NB : une réunion similaire en partenariat avec la CCI Nord Isère est programmée en fin d'année.

■ Les actions de l'Agence de l'Eau et les évolutions prévisionnelles liées au 11e programme (2019-2024), en présence du Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée.

> le 7 septembre 2018 de 18h à 20h à St-Étienne de St-Geoirs

Suite article page 26



Les formations en intra

Ces formations sont sur mesure avec des formats évolutifs pour les intercommunalités ou quelques communes regroupées. À l'instar de la CC du Pavs Roussillonnais où l'A.M.I. a organisé 6 dates de formation en 2017, le service a été étendu à d'autres communautés en 2018. L'A.M.I. est en capacité également de construire le plan de formation annuel de chaque collectivité (commune. intercommunalité. Département).

Commisssions

L'A.M.I. désigne régulièrement des élus qui siègent dans quelque 200 commissions, comités ou groupes de travail. Ceux-ci ont un rayonnement essentiellement départemental, mais parfois régional, voire national. Parmi les évolutions, on peut citer : la commission locale des transports publics particuliers de personnes (DCII), qui remplace la commission départementale des taxis et voitures de petites remises, ou encore le Fonds pour le développement de la vie associative (DDCS). Les mises à jour des représentations pour les commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des impôts directs locaux. Au niveau régional, des

représentations ont été

régionale des matériaux

et le comité régional de la

effectives pour la commission

biodiversité récemment créés

Sessions de formation décentralisées

Organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur, l'A.M.I. propose des formations adaptées aux besoins des élus isérois pouvant être prises en charge dans le budget communal, intercommunal ou départemental et maintenant dans le DIF.

L'A.M.I s'entoure de formateurs, issus des secteurs privés et publics, qui font référence dans leurs domaines, et organise des sessions sur l'ensemble du territoire, à des prix particulièrement étudiés afin qu'ils restent attractifs.

Près de 300 personnes ont été formées en 2017 en 22 sessions issues du catalogue et 11 sessions en intra : évaluation des politiques publiques, Loi NOTRe, Excel, Gestion de la dette, lecture rapide, prise de parole en public (niveau 2)...

Les demandes de sessions à la demande et en intra sont en progression car l'A.M.I. est très bien structurée pour répondre à ces demandes rapidement, grâce à son vivier important de formateurs qualifiés dans les thématiques courantes et les nouveautés. Une nouvelle commission formation a été créée au sein de l'A.M.I. afin de déterminer les évolutions stratégiques de cette activité qui connaît logiquement, en fin de mandat, une baisse de participation.

Thématiques des sessions réalisées en 2017

INFORMATIQUE & MULTIMEDIA

Réseaux sociaux et communication digitale Maîtriser sa communication sur Facebook

FINANCES LOCALES

Préparation du BC (cas concrets) Analyse financière (cas concrets) Démarche de la prospective et PPI

URBANISME

Droit et urbanisme

Infractions et contentieux en urbanisme

DROIT & MARCHÉ PUBLIC

MAPA

Gestion des cimetières Les chemins ruraux Pouvoir de police du maire Les archives communales

COMMUNICATION TECHNIQUE & RELATIONNELLE

Prise de parole en public 1 Gérer son temps et ses priorités

ÉDUCATION / JEUNESSE

Politiques éducatives Restauration scolaire

ACTIONS SOCIALES

Mener une politique vieillesse Analyse des besoins sociaux

LIEN AVEC LES ADMINISTRÉS

Démocratie participative

CONFÉRENCE FORMATION

La loi de finances intiale de 2018 22 janvier à Crolles

Dossiers d'actualité

L'A.M.I. est régulièrement sollicitée par les communes et communautés, mais aussi par divers organismes et administrations afin de :

- recueillir son point de vue ;
- adopter une position par rapport à certaines questions d'actualité;
- interpeller et échanger avec le Conseil départemental de l'Isère, la Préfecture, les Parlementaires ou l'AMF :
- mettre en place un suivi particulier d'un dossier ou encore organiser une

information ou une session de formation à l'attention des élus.

Ainsi parmi les dossiers d'actualité suivis au sein de l' A.M.I. fin 2017 début 2018, on peut citer le travail effectué en partenariat avec le Cabinet du Préfet dans le groupe de travail sur la prévention de la radicalisation, la consultation des élus sur la police de Sécurité du Quotidien ou encore l'évaluation du dispositif mis en place suite à la tempête Eleanor.



FACILITER L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ, C'EST NOTRE PRIORITÉ!



- co-conçues avec les clients grâce à une plateforme collaborative
- Une réduction des délais et la maîtrise des coûts de conception et construction pour atteindre des prix au m² inférieurs à ceux du marché
- · Une maîtrise renforcée de la qualité des logements
- Une offre d'espaces multi-fonctionnels, connectés et personnalisables grâce à la gamme d'options

Plus de 20 résidences livrées, en travaux, en cours de commercialisation ou en projet à travers toute la France

- 3 résidences livrées : Petit Quevilly, Avignon, Saint-Laurent-Du-Var
- 5 résidences en cours de construction et de commercialisation:
 Nancy, Vernon, Evreux, Tourcoing, Petit Quevilly Village
- 4 nouvelles résidences en commercialisation avant l'été: Le Mans, Amiens, Montpellier, Bezannes
- Plus de 10 résidences en projet sur l'année 2018 à travers toute la France









Une innovation signife







Pour plus de renseignements :
primmea.com

04 72 15 66 68

en AURA.

Agenda

2017

15 NOVEMBRE

16e Rencontre des intercommunalités iséroises à Vinav et Bureau élargi

12 DÉCEMBRE

Déplacement du Comité directeur à Pizay (69) partenariat Groupama

2018

9 JANVIER

Vœux à la Presse. présentation du nouveau Répertoire et Bureau élargi

6 FÉVRIER

Comité directeur

4 AVRIL

Bureau élargi

17e Rencontre des intercommunalités iséroises à l'Isle d'Abeau (CAPI)

AG d'A.M.I. Développement et Bureau élargi

10 JUILLET

Comité directeur décentralisé à Aoste

11 SEPTEMBRE Comité directeur

13 OCTOBRE

61^e Congrès départemental à l'invitation d'Heyrieux et de la CC des Collines du Nord Dauphiné

Site web

Le site de l'A.M.I. www.maires-isere.fr est en cours de refonte afin de le rendre plus réactif et nomade.

Permanences du Président

Daniel Vitte se rend disponible pour les élus sur rendez-vous à l'A.M.I.

Publications de l'AMI

LA.M.I. réalise régulièrement des publications dans le cadre de sa mission première d'information à ses adhérents.

■ La Lettre aux Élus isérois est éditée 5 fois par an et informe particulièrement sur les actualités iuridiques et réglementaires, et traite également en détail un dossier. De nouvelles rubriques concernant les partages d'expériences, les intercommunalités et la formation de l'A.M.I. sont maintenant développées.

Sa diffusion est assurée auprès des maires, adjoints, présidents et vice-présidents des communautés et métropole iséroises, et des partenaires, en formats papier et numérique envoyé par mail.

■ Le Mag'Congrès est réalisé par l'A.M.I. et paraît une fois par an, à l'occasion du Congrès départemental. Il présente les prestataires, partenaires des collectivités iséroises et informe les élus et techniciens des collectivités par une vingtaine d'articles de fond. Il est donné à tous les participants au Congrès départemental et envoyé dans les 540 collectivités locales iséroises.

■ Le Répertoire officiel des communes et des communautés de l'Isère a été réédité fin décembre 2017. Il présente les services et les élus (avec trombinoscope) de l'exécutif des 521 communes et des 19 communautés, ainsi que les principaux services et élus de l'État, de la Région et du Département.

■ La revue trimestrielle "La Mairie Magazine", rédigée et éditée par Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, a une approche journalistique sur des sujets et dossiers d'actualité.

L'éditeur assure la diffusion gratuitement dans chaque commune du département, avec un exemplaire pour chaque élu.

A.M.I. Développement

L'Assemblée générale d'A.M.I. Développement s'est tenue le 6 juin 2018 dans les locaux de l'A.M.I., en présence de Maître Mitjans, avocate, d'André Salvetti, gérant bénévole et des membres du Bureau de l'A.M.I.

Le résultat du huitième exercice d'A.M.I. Développement est satisfaisant. Comme prévu, A.M.I. Développement a géré en 2017, outre la commercialisation des espaces publicitaires et la réalisation du Mag'Congrès, la commercialisation des stands et toute la logistique autour du salon à l'occasion du Congrès des Maires qui s'est tenu à La Tour du Pin le 14 octobre 2017. Le Répertoire officiel des Communes et des Communautés de l'Isère sorti début 2015 a été réédité fin 2017.

Le bilan positif d'A.M.I. Développement permet de dégager des dividendes versés à l'association A.M.I. qui, de ce fait, n'augmente pas les cotisations de ses adhérents depuis 2014.

Signal Réseaux

L'engagement d'Orange pour mieux vous accompagner dans votre quotidien d'élu

Le réseau fixe est un moyen de communication important sur nos territoires qui nécessite un entretien tout particulier. En garantir sa qualité face à des imprévus géographiques et climatiques est un réel défi au quotidien.

Effectivement, comment entretenir efficacement 1 million de kilomètres de câbles, 15 millions de poteaux et autant d'autres équipements du réseau?

Orange vous propose une solution simple et efficace : Signal Réseaux, la nouvelle interface digitale interactive qui VOUS permet de signaler vos dommages et qui NOUS permet de réagir dans les meilleurs délais afin de traiter le dommage signalé.

« L'amélioration du traitement des « dommages au réseau » était indispensable (information, délais de traitement, etc.) et cette application disponible aussi bien sur internet, de facon sécurisée, que sur les mobiles, répond bien au besoin. Elle est très simple et permet aussi bien de saisir que de suivre l'avancement des travaux. De plus, elle informe par SMS et mail de la prise en compte et du rétablissement définitif après les travaux. »

> Claude Giraud. Maire de Montrond-les-Bains



Pour en profiter, inscrivez-vous sur : signal-reseaux.orange.fr

Personnel de l'A M I



Geneviève



Gagnaire luridique



Commercialisation et communication



Comptabilité



Émilie Borel



Amandine Administratif

Événements

Le Congrès départemental

En 2017, le Congrès départemental s'est tenu à La Tour du Pin le samedi 14 octobre à l'invitation de la commune et de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

La fréquentation a été particulièrement importante avec des temps festifs très appréciés (baptêmes en montgolfière, photo et reportage par drone, spectacle d'imitation lors du déjeuner...). L'organisation a été jugée sans faille et les sujets d'interventions intéressants.

Dans un contexte sécuritaire toujours sensible, l'implication des forces de l'ordre, des équipes techniques et des élus de la commune de La Tour du Pin, de la CC Les Vals du Dauphiné et de l'A.M.I. ont concouru largement à la réussite de l'événement.

Le Congrès national

Le 100° Congrès national de l'AMF s'est tenu Porte de Versailles à Paris du 20 au 23 novembre 2017. Le thème était : « Réussir la France avec ses communes » et nombre de temps forts et de prises de parole de personnalités ont été effectifs avec, en clôture, le discours du Président de la République, Emmanuel Macron. Quelque 300 Isérois étaient présents dont 250 accueillis au Sénat et 150 au Louvre, lors de la soirée organisée par l'A.M.I.

L'AMF a renouvelé ses instances statutaires à l'occasion de l'AG de ce Congrès.

Les Rencontres des intercommunalités iséroises

La 16^e Rencontre des intercommunalités iséroises a été reportée au 15 novembre 2017, à Vinay, et a rassemblé plus de 100 participants sous le thème général : « Place de la commune dans les intercommunalités ». Les sujets ont concerné plus particulièrement : « Les compétences et la gouvernance, quelles décisions et contributions des communes au sein de leur intercommunalité? » et « Le pacte financier et fiscal pour le bloc local ».

La 17^e Rencontre des intercommunalités iséroises s'est déroulée le 30 mai 2018 dans l'amphithéâtre de la CAPI à l'Isle d'Abeau et a rassemblé également une centaine d'élus.

Les interventions ont traité de deux sujets d'actualité :

- le logement social : les incidences de la loi de finances 2018, le projet de loi ELAN, la gestion du foncier communal, la garantie d'emprunt...
- la compétence GEMAPI avec le rappel de la loi et des différents modes d'organisations locales et le témoignage du Conseil départemental sur ses

La 1^{re} Rencontre des partenaires (exposants et annonceurs) de l'A.M.I.

Elle a été organisée le vendredi 27 avril 2018 à Satolas-et-Bonce chez le partenaire We-ef. Cette 1^{re} édition a rassemblé une cinquantaine de personnes (partenaires et élus). Une 2º édition sera organisée en 2019 sur un format évolutif, notamment en direction des élus invités.

Partenaires de l'A.M.I.















Agir ensemble pour la décence des logements en Isère

Vivre dans un logement décent est un droit essentiel au bienêtre de la famille. Cependant, en Isère, encore environ 30 000 logements privés seraient sans confort, voire critiques.

Depuis plusieurs années, la Caf de l'Isère s'investit dans la lutte contre la non décence des logements et apporte sa contribution à l'action partenariale, pour aider ses allocataires à faire valoir leurs droits auprès de leurs bailleurs. La Caf de l'Isère est ainsi présente au sein du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et agit dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) « Sortir du mal logement ». Elle accompagne aussi les communautés de communes (secteurs Vienne et Grésivaudan) en opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH) et les services communaux d'hygiène (de Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, Fontaine, Bourgoin-Jallieu et Vienne). L'ensemble de ces services intervient, du repérage des situations à la qualification du logement et jusqu'à la mise en conformité du logement.

La loi Alur du 24 mars 2014 a renforcé le rôle des Caf dans ce domaine. En complément des actions de prévention auprès des bailleurs et des locataires et de leur accompagnement, la Caf peut consigner l'aide au logement, si le logement s'avère non décent. En 2017, la Caf de l'Isère et l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) de l'Isère ont créé pour les locataires, les propriétaires, les acteurs de l'habitat et les élus, un guide afin d'être informé sur la réglementation, évaluer les logements, s'emparer de ses droits, pour in fine lutter contre l'habitat indigne. Cet outil pratique décrit notamment toutes les actions à entreprendre pour obtenir la mise en conformité d'un logement non décent : de la négociation amiable avec le bailleur jusqu'au au recours en justice. Il propose par ailleurs un carnet d'adresses complet et des

modèles de lettres. Ce guide a pour vocation de rendre accessible à tous le droit à un logement décent. Il est téléchargeable sur le site internet de la Caf. www.caf.fr et sur celui de l'Adil, www.adil38.org Elus, en tant que garant du règlement sanitaire départemental, vous êtes aussi acteurs dans la lutte contre les logements indécents. La Caf de l'Isère peut répondre à vos questions relatives à la non décence, et vous accompagner pour inciter les propriétaires des logements concernés.

Contact: non-decence.cafisere @caf.cnafmail.fr. Plus d'informations sur caf.fr >partenaires locaux >logement

CAF de l'Isère

RÉSEAUX, CANALISATIONS, TERRASSEMENT, MACONNERIE ET GÉNIE CIVIL EAU ET ASSAINISSEMENT (SOREGE) • TRAITEMENT DES DEBLAIS (TVM38)









Depuis 80 ans, l'entreprise familiale MIDALI FRÈRES a su diversifier ses activités tout en restant fidèle et performante vis-à-vis de sa clientèle, des collectivités et des entreprises privées.

Avec son établissement secondaire TVM38 à Lancey, l'entreprise propose la valorisation des matériaux provenant des déblais de chantier

MIDALI FRÈRES est très active également dans le domaine de l'eau et des constructions de conduites forcées pour des centrales hydroélectriques. Avec son établissement SOREGE, elle propose l'affermage des réseaux et la gestion des stations d'épuration.

Avec la réalisation de bâtiments clés en main, l'entreprise progresse encore et montre toute sa capacité d'évolution.





www.maires-isere.fr www.maires-isere.fr

Les délais en matière d'autorisation d'urbanisme

À l'occasion de l'instruction d'un dossier d'autorisation, différents délais doivent être respectés par l'administration pour exiger des pièces supplémentaires, notifier des prorogations d'instruction et délivrer les autorisations. En cas de non-respect des délais impartis, l'administration ne pourra ni demander de compléments, ni proroger, ou simplement s'opposer à la demande.

Les délais d'instruction varient selon le type d'autorisation.

LES CERTIFICATS D'URBANISME (CU)

Le délai d'instruction est d'un mois pour le certificat d'urbanisme d'information générale et de deux mois pour le certificat opérationnel, à compter de la réception de la demande en mairie.

À défaut de réponse, le demandeur obtient un certificat d'urbanisme tacite. Ce dernier a pour seul effet de cristalliser les dispositions d'urbanisme applicables. Ainsi, un CU opérationnel tacite ne permet pas de considérer que l'administration a approuvé l'opération envisagée.

LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Délai d'un mois à respecter
Il incombe tout d'abord à

l'administration de délivrer un récépissé de la demande contenant un numéro d'enregistrement ainsi que la date à laquelle le dossier est reçu. Cette demande sera affichée au plus tard quinze jours après son dépôt en mairie.

Le délai d'instruction ne court qu'à compter de la réception d'un dossier complet. Toutefois. l'administration dispose d'un délai d'un mois à compter de la date du dépôt de la demande pour demander des pièces complémentaires ou un délai d'instruction différent du délai de droit commun indiqué initialement dans le récépissé. À défaut d'une telle notification ou en cas de notification tardive, le dossier sera réputé complet et en l'absence de réponse expresse, un permis tacite sera acquis à l'échéance de délai de droit commun.

Ce délai contraint permet au demandeur d'être informé un mois après le dépôt de son dossier sur le délai dans lequel il sera instruit. Dans le délai d'un mois, il doit être précisé s'il bénéficie du délai d'instruction de droit commun ou si un délai particulier ou une majoration de délai s'impose.

Délais d'instruction de droit commun

L'article R 423-23 du code de l'urbanisme fixe un délai d'instruction de droit commun :

- un mois pour une déclaration préalable,
- deux mois pour un permis de construire portant sur une maison individuelle ou ses annexes ainsi qu'un permis de démolir,
- trois mois pour les autres projets. Le délai d'instruction à la différence du délai de recours n'est pas un délai franc ce qui signifie qu'il expire, jour pour jour, deux mois plus tard pour

un permis de maison individuelle par exemple.

Délais d'instruction particuliersIl existe certaines exceptions au délai

de droit commun portant le délai d'instruction à six mois dont les plus notables sont la présence dans le champ de visibilité d'un monument historique, l'ouverture d'un établissement recevant du public, un projet au sein d'un parc national existant ou envisagé.

Majorations de délai

Le délai d'instruction peut également faire l'objet de délais de majoration qui s'ajoutent au délai de droit commun, sans pouvoir se cumuler entre eux:

- un mois pour un projet soumis à un régime d'autorisation autre que le Code de l'urbanisme (reconstruction après catastrophe naturelle, accessibilité d'un logement aux personnes handicapées, stationnement et densité dans certaines communes carencées...),
- deux mois pour les projets en zone agricole exigeant une dérogation à la distance réglementaire entre les habitations et les bâtiments agricoles, les projets de surélévation nécessitant des dérogations aux règles de construction dans certaines communes.

Prorogations exceptionnelles

Le délai d'un mois peut simplement permettre de signifier au demandeur que son projet est susceptible d'être exceptionnellement prolongé pour tenir compte de procédures

SFR-ALTICE acteur majeur du Très Haut Débit en Isère

Interview de Cyrille-Frantz Honegger, Directeur des Relations Régionales SFR-Altice Centre-Est

Où en est-on du développement numérique en Isère ?

Le développement numérique de l'Isère passe notamment par l'aménagement numérique de son territoire. SFR est à ce titre un acteur majeur des réseaux Très haut Débit. Tout d'abord avec son réseau mobile ; nous couvrons, en effet, près de 371 communes du Département de l'Isère en 4G. Par ailleurs, ce sont plus de 150 stations de ski qui ont été ouvertes en 4G dans les Alpes, dont 12 d'entre elles en Isère. De plus, la qualité de service a été renforcée grâce au déploiement de 137 communes en 4G+ et 39 communes en 4G+ jusqu'à 300 Mbit/s. L'extension rapide de la couverture Très Haut Débit mobile permet à SFR de couvrir désormais au niveau national 96% de la population en 4G et d'être en bonne voie pour couvrir 99% de la population en 4G fin 2018.

Concernant la fibre, près de 134 000 foyers situés sur les communes d'Échirolles, Fontaine, Gières, Grenoble, Le Pont-de-Claix, Meylan, Poisat Saint-Martin-d'Hères, Sassenage et Seyssins sont éligibles à la fibre et peuvent ainsi bénéficier de tous les services proposés par le Très Haut Débit.



Quelles sont vos relations au quotidien avec les collectivités locales ?

Plus que jamais, SFR-Altice est engagé auprès des collectivités locales pour apporter le Très Haut Débit fixe et mobile au plus grand nombre. A ce titre, SFR Collectivités au travers de sa Délégation de Service Public, Isère Fibre, est le partenaire privilégié du Département de l'Isère qui a lancé un programme d'investissements ambitieux pour le développement d'un réseau en fibre optique sur 475 communes du territoire. Ce programme, estimé à près de 525 millions d'euros d'investissements sur la période 2017-2024, va permettre à l'ensemble des foyers isérois d'avoir accès à une connexion de haute qualité. Si le déploiement du Très Haut Débit en Isère est un enjeu majeur pour les élus, il s'agit d'une priorité pour SFR. Notre objectif commun est de contribuer à l'attractivité des territoires, de proposer les meilleurs services à nos concitoyens et d'accompagner les entreprises dans leur développement, au service d'une croissance durable.

Dans le cadre d'accords entre SFR-Altice et les collectivités locales, nos directions techniques sont au quotidien en relation avec ces dernières pour la mise en œuvre du déploiement de la fibre : signature de conventions, accords à nos demandes d'autorisations de travaux, réunions de suivi du calendrier des

travaux, etc.

Par ailleurs, grâce à ces déploiements massifs de fibre, ce sont des milliers d'emplois qui vont être créés à travers les territoires pour réaliser ces déploiements. C'est toute une filière autour de l'optique qui va se développer et bénéficier de ces recrutements. Dans le cadre de la DSP Isère Fibre, notre groupe a d'ailleurs favorisé la mise en place d'une formation diplômante dédiée aux métiers de l'optique dont le Président Jean-Pierre Barbier est le parrain de la première promotion qui a vu le jour en 2018.

Votre politique d'investissement dans le réseau répond-elle aux exigences de performances que nécessitent vos contenus ?

Oui, tout à fait ! Nous partageons la conviction que l'avenir est à la convergence. Concrètement, la mise en œuvre de la convergence nous permet d'offrir à nos clients le meilleur des contenus n'importe où, n'importe quand, sur n'importe quel écran fixe ou mobile. Et pour cela, il nous faut offrir des réseaux toujours plus performants. SFR est désormais non seulement un opérateur télécom mais également un éditeur et un diffuseur de contenus.

Nous proposons ainsi à nos clients, avec notre kiosque SFR Presse, plus de 80 titres de presse, dont la PQR. Nous éditons de nouvelles chaînes de TV dédiées à l'actualité, au cinéma et surtout au sport avec RMC Sport et un portefeuille cohérent et solide de droits premium, notamment la Ligue des Champions, la Ligue Europa et Premier League anglaise. Ces chaînes, ainsi que les droits dont nous faisons régulièrement l'acquisition, permettent à nos clients de suivre les plus grandes compétitions sportives. C'est la performance de nos réseaux qui permet de proposer aux usagers une grande qualité d'usage des différents contenus que nous proposons, aussi bien sur la télévision que sur une tablette ou sur un smartphone.

SFR Centre-Est 452 cours du 3e Millénaire 69800 Saint-Priest Tél. 04 28 899 000



et avis particuliers qui ne sont pas encore connus. Si les conditions de prorogation se confirment, le demandeur devra être informé avant l'expiration du délai d'instruction notifié initialement.

Non respect du délai d'instruction

De manière expresse, la demande de permis va recevoir soit une décision de refus, soit un sursis à statuer, soit une décision favorable assortie de prescriptions, soit une décision favorable accordant une dérogation ou une adaptation mineure aux règles d'urbanisme, soit une décision favorable.

Toutefois, si à l'issue du délai d'instruction, aucune autorisation n'a été notifiée. le demandeur devient titulaire d'une décision favorable tacite. Il en est également ainsi pour les permis modificatifs ou les demandes de transfert. Peu importe qu'une décision expresse ait été signée avant l'expiration de ce délai si elle est notifiée après. Toutefois, la notification tardive d'un refus exprès s'analyse comme un retrait administratif du permis tacite né à l'expiration du délai d'instruction. La consultation de certaines entités a pour effet de proroger le délai (4 mois pour l'Architecte des bâtiments de France, 5 mois pour la préfecture en

Il existe là encore des hypothèses dans lesquelles le permis ne peut être qu'une décision expresse et pour lesquelles l'absence de décision dans le délai d'instruction ne vaut pas permis tacite : nécessité d'une autorisation du Ministère de la défense, d'une autorisation au titre des sites classés, des réserves naturelles, projet sur un immeuble inscrit ou adossé à un monument historique, projet au sein d'un parc naturel national, nécessité d'une autorisation

matière d'ERP).

d'exploitation commerciale ou cinématographique... De même, si dans le délai d'instruction, l'architecte des bâtiments de France a émis un avis défavorable ou des prescriptions particulières, le permis ne pourra être tacite.

Tout bénéficiaire d'une autorisation tacite pourra obtenir un certificat sur simple demande attestant qu'il est titulaire d'une autorisation et la date de cette dernière. Depuis 2012, l'administration doit également indiquer à quelle date le dossier d'instruction a été envoyé au contrôle de légalité. La connaissance de cette date est essentielle puisque le Préfet pourra contester à tout moment ladite autorisation si le dossier ne lui a pas été notifié préalablement. À la différence de la décision expresse qui devient exécutoire à la date de sa notification au contrôle de légalité, un permis de construire tacite, comme une décision de non opposition à déclaration préalable, est exécutoire immédiatement, sans condition de transmission en Préfecture. Un permis de démolir ne peut lui, être mis en œuvre avant un délai de quinze jours.

Dans tous les cas, l'administration sera tenue d'afficher le permis dans les huit jours (quinze jours pour les déclarations) de la délivrance en mairie et ce pendant deux mois. Toutefois, l'inaction n'a ici plus de conséquence puisque seul l'affichage sur le terrain déclenche le délai de recours pour les tiers.

Prorogation du délai de validité du permis

Le permis de construire peut être prorogé uniquement d'une année si une demande est faite au plus tard deux mois avant l'expiration du délai de validité dudit permis. Là encore, la prorogation sera acquise si aucune décision n'a été notifiée à l'intéressé dans les deux mois suivant sa demande. Elle prendra effet à compter de la date d'expiration du délai de validité initial de la décision.

Contrôle de la conformité des travaux

Une fois le chantier achevé. le titulaire doit déposer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux. L'administration dispose alors d'un délai de trois mois (si le recollement des travaux est une simple faculté) et de cinq mois (si le recollement est une obligation: immeubles inscrits, secteur sauvegardé, parc national, ERP, immeuble situé dans un plan de prévention des risques naturels ou technologiques, ...) pour contrôler les travaux et imposer si nécessaire le dépôt d'une autorisation modificative ou des travaux supplémentaires. Toutefois, l'expiration du délai ne fait pas naître de décision implicite admettant la conformité des travaux : celle-ci reste contestable pénalement et civilement et ne donne pas de droit acquis en cas de demande de reconstruction à l'identique après sinistre. À l'issue de ce délai, un simple certificat de non contestation doit être délivré par le maire et en cas de refus, par le Préfet et non un certificat de conformité. À une période où la construction a le plus besoin d'être sécurisée, puisque achevée, le silence de l'administration n'est cette fois plus créateur de droit.

Philippe Lintanff
Notaire



www.serfim.com



TRAVAUX PUBLICS - ENVIRONNEMENT - T.I.C. - INDUSTRIE - REAL ESTATE



Né il y a plus de 140 ans, SERFIM GROUPE est une ETI indépendante. Sous la direction de Guy Mathiolon, elle travaille aujourd'hui avec les secteurs public et privé (travaux publics, environnement, T.I.C., industrie et real estate).

Fortement implanté en France, SERFIM GROUPE compte aussi de nombreux chantiers sur les cinq continents qui témoignent de son ambition d'implantation à l'étranger.

Depuis 1875, le groupe n'a jamais cessé d'évoluer afin de s'adapter au marché et proposer des services innovants. Avec ses 2000 collaborateurs, SERFIM GROUPE s'est imposé comme un acteur majeur de l'aménagement des territoires.











Avec Isère THD, le Département garantit l'accès à la fibre optique partout en Isère

Le Département de l'Isère, avec ses partenaires que sont les intercommunalités, la Région, l'État et l'Union européenne, s'est engagé à couvrir en Très Haut Débit (THD) au plus tard en 2024, la totalité des communes iséroises.

Travaux Isère THD



Objectif: la fibre optique dans 100% des communes iséroises

Lancé en décembre 2016, le réseau départemental "Isère THD" poursuit un objectif ambitieux : garantir l'accès au Très Haut Débit partout en Isère. Sans l'intervention du Département, moins de 10% du territoire aurait été raccordé au Très Haut Débit. Jusqu'en 2016, seulement 46 communes, plutôt urbaines, avaient été retenues par les opérateurs privés assurant le déploiement de la fibre optique sur fonds propres dans les zones d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII).

Les 475 autres communes iséroises seront ainsi raccordées via le réseau d'initiative publique (RIP) "Isère THD", afin d'acheminer la fibre optique à tous les Isérois d'ici 2024 au plus tard.

Avec son délégataire de service public, la société Isère Fibre (filiale de SFR collectivités), le Département travaille au déploiement du réseau Isère THD, avec l'objectif de raccorder d'ici fin 2022, l'ensemble des zones d'activités ainsi que la quasi-totalité des entreprises de plus de 5 salariés et des établissements publics. À ce stade, 70% des particuliers auront également accès à la fibre optique.

Un nouveau réseau

C'est un vaste chantier engagé par le Département, maître d'ouvrage des travaux du réseau structurant sur 2 500 kilomètres à travers la construction des locaux techniques (Nœuds de Raccordement Optique), la collecte et la distribution via les câbles de fibre optique jusqu'à un point de desserte dans chaque commune.

Il revient ensuite à Isère Fibre d'assurer la desserte en fibre optique depuis ce point de desserte jusqu'à l'abonné final, professionnel ou particulier, et de maintenir et exploiter le réseau dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 25 ans.
Les premiers raccordements pour les professionnels ont eu lieu au printemps 2018. La commercialisation en direction des particuliers a commencé au cours de l'été, et s'intensifiera en fin d'année 2018, début 2019 avec l'ouverture de plusieurs secteurs à l'instar du Grésivaudan, de l'Oisans, de la Matheysine, de la Bièvre, ainsi que du Nord Isère (CAPI notamment).

La commune, acteur local du déploiement

La réussite du déploiement dépend également de l'implication des communes et de leurs élus, premiers relais de proximité.

Les communes ont la maîtrise de l'adressage, préalable obligatoire à la commercialisation d'un abonnement "fibre" par les fournisseurs d'accès internet. Tout local avant vocation à être relié à la fibre optique doit être identifié par un code "Héxaclé". numéro unique délivré par le Service National de l'Adresse, qui dépend de l'existence d'une adresse normalisée où chaque voie possède un nom et chacun des bâtiments est numéroté. Pour que chacun ait la possibilité de profiter de la fibre, il est nécessaire que chaque commune ait complété son plan d'adressage avant l'arrivée du réseau "Isère THD". Une procédure spécifique s'applique

lotissements à voiries privées), prévoyant la signature d'une convention désignant Isère Fibre en tant qu'opérateur d'immeuble. Les communes, propriétaires de logements à caractère social ou non, sont également concernées par ce conventionnement indispensable à la bonne avancée des travaux. À noter que l'équipement en fibre optique des bâtiments collectifs sera réalisé à titre gratuit par Isère Fibre.

aux copropriétés (immeubles ou

Informations sur www.iserethd.fr











Intercommunalités



Dernière ligne droite du mandat Comment appréhender la situation financière ?

Alors que la fin de mandat se profile, la question des marges de manœuvre financières des communes et des EPCI demeure toujours aussi centrale.

Laisser une situation financière saine est un enjeu pour les équipes municipales. Par ailleurs, la bonne appréhension de l'exercice 2019, le dernier qui sera totalement exécuté par les équipes sortantes, représente un enjeu important.

Dans ce cadre, la réalisation d'une analyse financière rétrospective de la mandature (2014/2018) suivie d'une prospective (2019-2023) constitue une assistance fondamentale dans les dernières prises de décisions. Plusieurs rubriques sont à mettre au centre de l'analyse :

1 / La capacité à faire face aux charges courantes et aux intérêts de la dette

Elle s'appréhende par l'évolution et le niveau de l'épargne ainsi que le taux d'épargne (épargne brute/recettes de fonctionnement). Cette analyse doit être affinée par l'appréhension de l'évolution différenciée des charges et des recettes de fonctionnement et de leurs principaux acteurs de détermination (charges de personnel, charges à caractère général, fiscalité, dotations de l'État...).

2 / L'endettement et la capacité à y faire face

Le niveau et l'évolution de la dette constituent des éléments centraux de l'analyse mais ils demeurent incomplets sans l'étude de la capacité de la collectivité à y faire face. Celle-ci s'appréhende par le ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute). L'analyse peut être affinée en corrigeant la dette du fonds de roulement (après prise en compte des reports de dépenses). La différence entre ces deux agrégats permet de déterminer la "dette utilisée" au cours du cycle analysé.

3 / Le niveau des investissements et son financement

Bien des communes se caractérisent par un taux d'épargne faible et un ratio de capacité de désendettement également faible. La clé réside souvent dans le sous-investissement. Le niveau des investissements est à appréhender de manière dynamique en fonction du patrimoine dont dispose la collectivité : travaux de renouvellement nécessaires pour éviter sa dégradation, dépenses différées plus importantes, et investissements de développement. Au-delà du niveau global des dépenses, appréhender de manière distincte ces deux catégories est essentiel. Enfin, apprécier le financement des investissements et ses différentes composantes (FCTVA, subventions d'équipements, cessions patrimoniales).

4 / La fiscalité

Le niveau de la fiscalité vient utilement compléter l'analyse. Ce niveau s'appréhende pour les communes par la comparaison des taux d'imposition sur les trois taxes "ménages" avec la moyenne des communes, et par l'effort fiscal. Il peut être intéressant d'examiner le niveau de l'épargne une fois corrigé par l'application des taux moyens de la strate, pour effectuer des comparaisons avec les autres communes pour appréhender dans quelle mesure l'intensité du recours au contribuable joue sur l'équilibre des finances communales. Enfin, une bonne appréhension de cette intensité passe par le rapport entre le poids des cotisations au titre de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti acquittées pour les résidences principales dans le revenu des habitants.

Adel Karmous
Consultant Stratorial Finances





Besoin urgent de personnel dans la fonction publique territoriale ?

Pensez à votre agence Temporis!

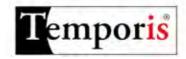
Le saviez-vous ? La loi relative à la mobilité des fonctionnaires permet d'avoir recours aux agences d'emploi pour des remplacements, un accroissement temporaire d'activité ou des besoins saisonniers!

Vos agences Temporis Bourgoin-Jallieu et Temporis Grenoble Ouest vous accompagnent pour assurer la continuité de votre mission de service public!

Vous êtes acteur de la fonction publique territoriale ?

Avec Jean-Marie et Sophie PHILIPPE de Bourgoin-Jallieu et Hervé MORIN et Sébastien NOEL de Grenoble Ouest, et leurs équipes, bénéficiez d'un accompagnement surmesure, où l'exigence se mêle à la réactivité et l'agilité d'équipes indépendantes locales, intégrées au premier réseau national d'agences d'emploi en franchise.

Depuis respectivement 2014 et 2015, ces agences généralistes sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h, permettant aux clients intérimaires comme aux clients entreprises de joindre leur agence à tout moment.



Le réseau Temporis

Premier réseau national d'agences d'emploi en franchise, Temporis compte aujourd'hui 150 agences et délègue chaque jour plus de 7 500 intérimaires.

Temporis se distingue grâce à un positionnement affirmé: en effet, les intérimaires sont considérés comme des clients, au même titre que les clients entreprises.



BOURGOIN-JALLIEU 10/12 avenue des Alpes - 04.74.93.51.11



GRENOBLE OUEST
21 Cours Jean Jaurès - 04.38.21.00.01

43



Quel avenir pour la commune et avec quels moyens?

Redéfinition du périmètre de services, recherche d'économies, communes nouvelles... quelles sont les solutions et les perspectives des communes pour offrir les services attendus par la population? Cinq élus isérois exposent leur vision des évolutions à venir.



Bernard Gillet Maire de Viriville 1 660 habitants



Joël Mazzaro Maire de Veyssilieu 320 habitants



Adolphe Molina Premier adjoint de Veyssilieu



Nicole Vérard Maire de Saint-Christophe-Sur-Guiers



Francie Mégevand Maire d'Eybens 10 280 habitants

Ouelle devrait être la taille minimum d'une commune pour un bon fonctionnement et selon quels critères? Population, superficie. équipements, services, animations...?

À moins de 2 000 à 3 000 habitants, les conditions ne sont pas réunies, estiment les maires de Viriville et de Veyssilieu Bernard Gillet et Joël Mazzaro. La taille critique est celle qui permet aux habitants de s'épanouir, ajoute le premier adjoint de Veyssilieu Adolphe Molina, et celle qui permet aux élus d'offrir des équipements communaux, un terrain de sport pour les jeunes, une salle de rencontre. « Vivre ensemble, c'est se rencontrer », insiste-t-il. La maire de Saint-Christophe-sur-Guiers, Nicole Vérard, estime que sa commune pourrait croître jusqu'à 900 habitants, mais la question de

l'alimentation en eau potable se poserait sur le haut car le village comprend une zone de plaine, un balcon et la montagne où se situe la station de ski nordique de La Ruchère. Il faut une densité de population d'environ 5 000 habitants pour qu'une commune ait des services structurés et des équipements attractifs, estime la maire d'Eybens Francie Mégevand. C'est peut-être différent en zone rurale, poursuit-elle, mais il faut là aussi une population minimale pour des questions de professionnalisation car les maires s'occupent de tout. La question de la taille est surtout liée à ce que cela permet en termes de budget. Eybens, précise l'élue, dispose d'un taux d'équipement important et d'un budget qui se rapproche de ceux de villes plus importantes grâce à ses 7 000 emplois. La superficie de la commune est-elle un critère? Non,

estime Bernard Gillet car lorsqu'une commune est étendue mais peu dense, cela signifie surtout... de nombreuses routes et chemins à entretenir.

Quels sont les services incontournables attendus par la population?

En premier lieu, il s'agit de l'école et de ses services associés, restauration et périscolaire. Cet équipement a été la priorité du premier mandat de Nicole Vérard, qui a regroupé en 2010 les deux écoles de Saint-Christophe sur Guiers et les a dotées d'une restauration. L'opération était devenue indispensable face à l'arrivée de nouvelles familles. Même vision pour Veyssilieu, qui engagera fin 2018 le transfert de son école dans des locaux restaurés, une opération couplée avec la rénovation de logements et avec le

déplacement du café du village. Sans école, une commune perd son âme, explique Joël Mazzaro. Une école entraîne de l'associatif avec des personnes jeunes, ajoute Adolphe Molina. Malheureusement. déplorentils, cette opération qui représente plusieurs fois le budget communal ne mobilise guère les habitants pour qui Veyssilieu semble être davantage une commune dortoir qu'un village. Pour la maire d'Eybens, les services liés à la petite enfance, à l'enfance et à l'école sont totalement déterminants. Elle y ajoute les commerces de proximité, les équipements sportifs, artistiques et culturels (même s'ils sont partagés), les services régaliens tels que l'état-civil, la veille et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables. Saint-Christophe sur Guiers a également fait de l'urbanisme une priorité : bien que la compétence ait été transférée à la communauté de communes, un agent communal a été formé afin que tout pétitionnaire puisse être bien renseigné sur place. Pour le maire de Viriville Bernard Gillet, il faut surtout que la population puisse se rencontrer, s'amuser, faire du sport en toute saison, ce qui suppose une salle polyvalente. En revanche, on peut se déplacer plus loin pour l'offre culturelle, estiment



Veyssilieu



Viriville

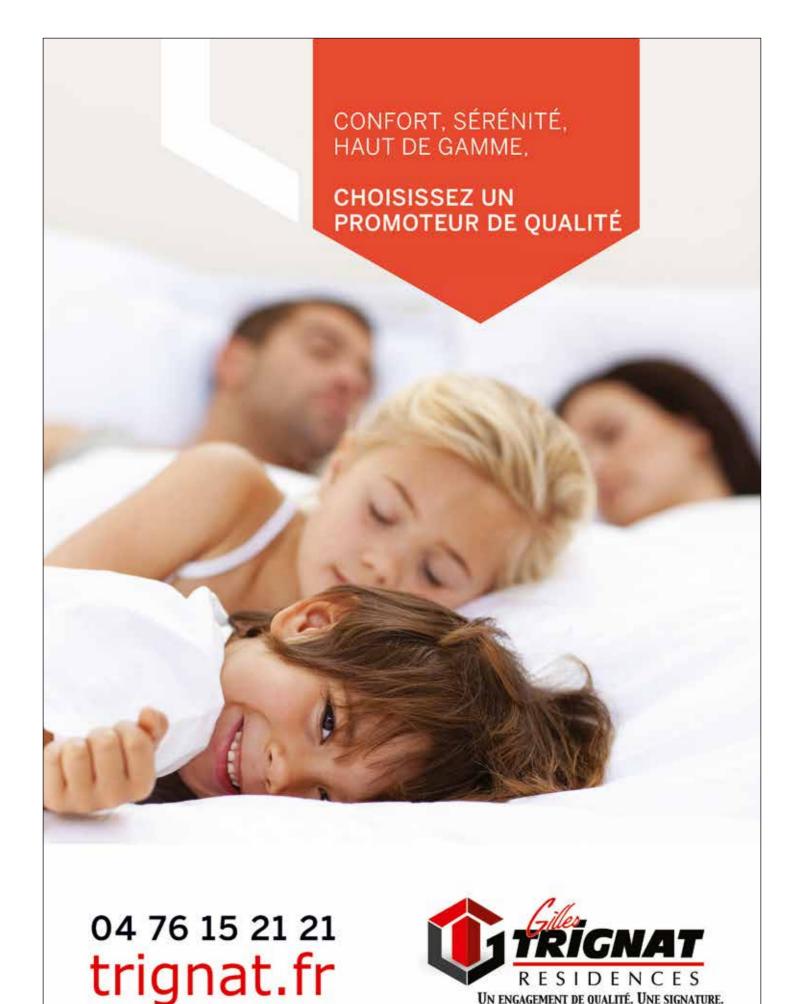
Francie Mégevand comme Nicole Vérard. La population rurale attend aujourd'hui une couverture mobile et internet suffisante. C'est une question d'une sensibilité extrême, insiste Bernard Gillet tout en regrettant qu'une minorité très active s'oppose à l'installation d'antennes. Joël Mazzaro a la même perception et se félicite de l'arrivée rapide de la fibre à Veyssilieu. Nicole Vérard considère que cet impératif se situe plutôt au niveau de l'intercommunalité, car il y a peu de télétravail à Saint-Christophe sur Guiers. La station de la Ruchère gérée par la commune est toutefois déjà raccordée en fibre.

Les moyens communaux sont-ils suffisants ?

sont-ils suffisants?

« C'est de plus en plus difficile »,
constatent tous les élus. Même à
Eybens, la maire a vu son budget
confortable baisser significativement
et déplore: « Nous n'avons plus les
moyens d'être suréquipés comme
nous le sommes, ce qui interroge
notre périmètre de services ». Bernard
Gillet énonce quant à lui « Il faut
mettre le fonctionnement au régime
pour investir car l'investissement,
c'est ce qui reste ». Investir, mais
pas seuls: pour des opérations
d'envergure telle que la rénovation
de belles façades, la commune de

Viriville a reçu une aide de la Région et pourra bénéficier durant 3 ans d'une nouvelle ligne budgétaire proposée par le Département pour l'entretien du patrimoine. La marge de manœuvre budgétaire de Viriville repose sur son patrimoine immobilier loué (mais est-ce notre rôle? s'interroge le maire). À Veyssilieu, la grosse opération incluant le transfert des locaux de l'école bénéficiera d'aides extérieures (DETR et Département), et pourra être bouclée grâce à la valorisation de terrains communaux. La priorité précédente de la municipalité, qui a mobilisé d'importants moyens financiers, a été le raccordement de toute la commune au réseau d'assainissement. En milieu rural, l'entretien patrimonial est souvent très lourd et un maire peut se trouver confronté comme Nicole Vérard à de très gros travaux. « Notre commune, bien que modeste, est "riche" de 3 églises », soulignet-elle. Les élus ruraux font donc feu de tout bois : double mécénat de la Fondation du Patrimoine et du Crédit Agricole pour la restauration de la chapelle de Viriville, PNR de Chartreuse, Fondation du Patrimoine et campagne de mécénat pour le clocher-porche du 14e siècle de Saint-Christophe sur Guiers et le remplacement prochain de ses vitraux.



Des recherches de mutualisation de moyens entre communes vous semblentelles nécessaires aujourd'hui?

Groupements de commandes pour l'achat de matériel, de consommables ou de prestations, convention de prêt de salariés intercommunaux aux communes.... Les élus explorent toutes les économies d'échelle, dans des contextes plus ou moins facilitateurs. En Chartreuse par exemple, le travail intercommunal est historiquement développé, à l'image

important, le transfert probable de la station nordique de La Ruchère à la communauté de communes Cœur de Chartreuse devrait soulager Saint-Christophe-sur-Guiers de frais de fonctionnement et d'investissement devenus trop lourds.

La commune d'Eybens a travaillé sur des possibilités de mutualisation avec les communes voisines pour lesquelles elle assure une charge de centralité. Mais ce travail n'a pas abouti à des actions concrètes bien que tout ait été mis dans la



Saint-Christophe sur Guiers

du syndicat intercommunal de sport auquel adhère Saint-Christophesur-Guiers depuis les années 60. Le PNR de Chartreuse encourage aussi les initiatives collaboratives telles que le covoiturage et facilite les financements (subvention du parc pour la sauvegarde du petit patrimoine, accès à des fonds européens) et entretient les chemins relevant de son PDIPR. « La vie communale est indissociable de celle du parc, précise Nicole Vérard, ce qui est naturel puisque le créateur et premier président du PNR était maire de Saint-Christophe-sur-Guiers ». En revanche, la commune a dû se retirer de l'organisation intercommunale des temps périscolaires, faute de moyens pour assurer les activités proposées par le gestionnaire. Autre enjeu

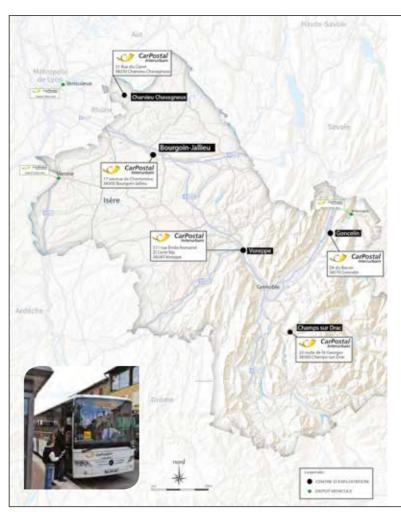
balance, des agents périscolaires jusqu'aux flottes de véhicules. « Il pourrait y avoir plus d'incitations concrètes et de facilités pour collaborer entre communes, moins de contraintes réglementaires et moins d'injonctions contradictoires, mais Il faut persévérer » estime cependant Francie Mégevand, qui plaide pour « l'agencement de ses moyens avec nos partenaires, au travers d'ententes fondées sur la subsidiarité, la complémentarité ainsi que de nouvelles formes de partage et de mutualisation ». Certes, l'existence d'une métropole change la donne et la maire d'Eybens se définit comme une fervente métropolitaine - mais cela n'exclut pas l'intérêt d'études de mutualisation de proximité, l'enjeu étant de ne pas aboutir avec les

communes voisines à une situation perdant-perdant, mais bien "gagnant-gagnant".

Le volet administratif de la mutualisation est complexe et l'intercommunalité n'a pas le souhait de porter cela, déplore Joël Mazzaro. Ce sont les services qu'il faudrait mutualiser, mais cela revient à recréer des syndicats intercommunaux, note encore le maire de Veyssilieu. La mutualisation n'est pas pérenne, renchérit Bernard Gillet. Elle marchera lorsque les communes seront fusionnées, résume-t-il, un avis partagé par les élus de Veyssilieu.

La fusion, une solution évidente... sur le papier

Les habitants se reconnaîtront-ils dans une fusion? La réponse n'est pas simple pour Saint-Christophe-sur-Guiers dont les 3 villages historiques sont tournés vers des bassins de vie différents : Entremont pour le hameau de la Ruchère, Saint-Laurentdu-Pont pour celui de Berland et Entre-deux-Guiers pour le bourg. À Saint-Christophe-sur-Guiers, les habitants sont quelquefois attachés à l'identité d'un hameau davantage qu'à celle de la commune ellemême, note Nicole Vérard. La fusion envisagée entre Saint-Christophe-sur-Guiers et Saint-Christophe-la-Grotte (commune savoyarde) présenterait des avantages car les deux communes ont des problématiques identiques. La commune pourrait aussi se rapprocher d'Entre-deux-Guiers, car les deux villages n'en faisaient autrefois qu'un. Mais la maire est très prudente, redoutant de se tromper sur le ressenti de la population : « On ne peut pas se passer de son avis ». À Viriville, la petite commune de Marnans hésite à se rapprocher de sa voisine dix fois plus importante et le projet de fusion est marqué par l'attentisme. La crainte de petites communes, analyse le maire de Viriville, est d'être abandonnées car mal représentées, un sentiment qu'il compare à leur situation dans les grandes



SPÉCIALISTE DU TRANSPORT DE VOYAGEURS EN AUTOCAR EN ISÈRE



CarPostal Interurbain s'appuie sur ses 5 centres d'exploitation en Isère pour vous garantir un service de qualité : Voreppe, Champ sur Drac, Goncelin, Bourgoin-Jallieu et Charvieu-Chavagneux.

Nos 220 salariés sont à votre écoute et notre parc de 160 autocars vous permettra de répondre à vos attentes.

Pour toute demande de déplacement, merci de contacter notre service commercial au 06 48 54 63 73 ou par mail : devis.cpi@carpostal.fr

Siège: Z.I. Centr'Alp - 511, rue Emile Romanet 38340 VOREPPE - Tél.: 04 38 88 40 04 - www.carpostal.fr





Location d'autocars de tourisme et de grand tourisme

De 8 à 88 places

Excursions et voyages en France et en Europe

Remorques à vélos



Armoires : skis











Eybens

communautés de communes. Le maire de Veyssilieu, bien que très favorable aux communes nouvelles, souligne que la fusion de « trois petites communes pauvres ne fait pas une commune riche », et qu'en cas de fusion de Veyssilieu avec ses voisines, les habitants seraient probablement trop éloignés du centre. Pour la maire d'Eybens, il faut dissocier les questions d'identité des questions de gestion administrative, mais il faut rendre les choses transparentes pour les habitants, l'essentiel étant que les services soient rendus là où ils doivent l'être, même s'ils sont partagés. Quels sont les enjeux d'une fusion pour les associations, souvent au cœur de la vie communale et de l'offre d'animation? Se retrouver ensemble, ce n'est pas accessible à une commune de 300 habitants dont le tissu associatif n'est composé que de 30 personnes, alors qu'une commune de 3 000 habitants en compte 10 fois plus, juge Adolphe Molina. Les 35 associations de Viriville seraient heureuses de collaborer avec celles de communes voisines, assure Bernard Gillet, même si certaines, telle l'ACCA, sont « plus sensibles que d'autres au territoire ». Quant aux associations de Saint-Christophe-sur-Guiers, elles sont

déjà à rayonnement intercommunal, qu'elles soient basées sur le sol de la commune ou sur celui de communes voisines.

Quelle vision à l'horizon de 15 ans ?

Ce sera de plus en plus difficile. juge Nicole Vérard, il faudra être inventif, mutualiser de plus en plus de choses en mettant à contribution la population (qui est de plus en plus "consommatrice") pour qu'elle apporte des idées nouvelles. Surtout, il faudra nécessairement que les choses changent au vu du manque de vocations pour s'engager dans la gestion d'une commune en milieu rural, analyse-telle. Le maire de Viriville considère que l'État incite la création de communes nouvelles de manière « souterraine, trop camouflée ». Une opinion qu'Adolphe Molina partage: « On n'avance qu'à petits pas ». La maire d'Eybens, favorable aux communes nouvelles qui apportent des services aux citoyens, espère que le mouvement s'accélèrera mais sa vision de la méthode est différente : « être coercitif, ca ne marche jamais ». prévient-t-elle. Le maire de Veyssilieu pronostique quant à lui que sa commune de 322 habitants n'existera plus dans 15 ans, et que les

problèmes financiers des communes accélèreront les mouvements de fusion. Que donnera ce principe de réalité dans 15 ans ? Avec quelle représentation de proximité? Francie Mégevand suggère une logique d'arrondissement. Adolphe Molina évoque d'autres possibilités, notamment la fusion des communes de la communauté de communes de l'Ile Crémieu évoquée en conseil communautaire lorsqu'il le présidait, ou encore la fusion des communautés de communes selon les 13 maisons de territoire du département de l'Isère, une piste non explorée.

Où se situe le frein à la création

de communes nouvelles, que les cinq élus interrogés soutiennent à des degrés divers ? L'identité communale semble bien au cœur de la question, car même les élus les plus convaincus soupèsent ce que leur population penserait, espèrerait, redouterait d'une fusion. Toute une panoplie de ressentis s'expriment : peur d'être absorbé ou abandonné, peur d'une perte d'identité, crainte que la population « ne s'y retrouve pas ». En milieu rural, lorsqu'on envisage le passage sous une seule bannière, on se regarde de biais, on ne se décide pas... au point qu'une obligation de fusion serait peutêtre préférable à une incitation. Un préalable incontournable s'impose cependant à tous : il faut associer la population à la démarche, l'expliquer et l'accompagner. En effet, « si l'élu ne se pose pas la question. la population ne se la pose pas », constate le maire de Veyssilieu. Quant au « Comment ? », la maire d'Eybens rapporte une réponse entendue lors d'une rencontre avec les élus de la commune nouvelle d'Annecy : « personne ne dit que c'est simple mais il y avait une volonté collective ».

Marie-Cécile Myard



L'innovation au service des territoires



L'équipe Ronalpia

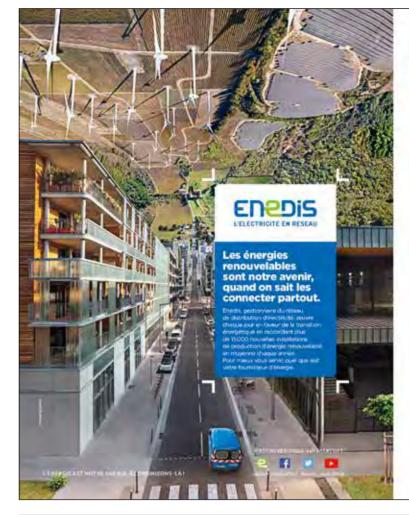
La Caisse d'Épargne Rhône Alpes place l'innovation et l'ancrage régional au cœur de son projet de développement.

Elle a ainsi souhaité faire témoigner un incubateur partenaire, Ronalpia, qui accompagne les entrepreneurs sociaux en Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que son propre incubateur-accélérateur, le B612, spécialisé dans la transformation numérique des organisations et dans les "fintechs". À l'occasion de leur arrivée à Grenoble, Léna Geitner, directrice de Ronalpia, et Cédric Nieutin, directeur du B612, évoquent respectivement l'innovation sociale et l'innovation technologique en s'appuyant sur des exemples isérois.

Nous associons souvent l'innovation à la technologie. Or son champ est plus vaste et s'applique également au domaine social. Pourriez-vous en quelques mots Léna Geitner, nous dire ce qu'est un incubateur social ?

Ronalpia est un incubateur d'entrepreneurs sociaux, dont l'objectif est effectivement de soutenir des entrepreneurs qui voient l'innovation comme un outil au service de la résolution d'enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux du territoire. Notre incubateur est une association de loi 1901, qui détecte, sélectionne et accompagne ces femmes et ces hommes dans le lancement,

la consolidation ou l'implantation d'entreprises sociales. Notre mission est de réunir les conditions pour qu'ils puissent se consacrer pleinement au développement de leur activité et maximiser leur impact social. À travers ses programmes d'accompagnement, Ronalpia apporte plus particulièrement à ces entrepreneurs sociaux : un accompagnement individuel stratégique, des formations collectives, un hébergement, l'intégration à une communauté régionale d'une centaine d'entrepreneurs sociaux et une mise en réseau avec les acteurs du territoire.



LA DIRECTION RÉGIONALE ALPES EN QUELQUES CHIFFRES

Notre culture d'entreprise de proximité nous rapproche au quotidien de nos 1,4 MILLIONS de clients alpins et des 1 000 communes, grâce à l'engagement de nos 1 250 salariés.

Acteur économique important dans les Alpes, Enedis investit 260 MILLIONS d'euros, pour le raccordement des nouveaux clients ou producteurs, mais aussi pour l'amélioration de la qualité et la modernisation des 42 000 KM de réseaux électriques.



Nous évoquons les territoires, faites-vous un lien entre incubation sociale et incubation de proximité?

Nous sommes convaincus que les entrepreneurs sociaux sont des entrepreneurs de territoire : ils identifient des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux locaux et décident d'y apporter des solutions pérennes en partenariat avec l'écosystème existant : en renforcant le lien social; en améliorant la vie des habitants ; en (re)mobilisant la consommation et le financement de proximité et en créant de l'emploi. C'est pour cette raison que l'incubateur Ronalpia, né à Lyon en 2014, est aujourd'hui présent à Grenoble depuis 2016, à Saint-Étienne et à Clermont-Ferrand. Nous voulons également permettre aux entrepreneurs hors métropole d'avoir les mêmes chances que les entrepreneurs métropolitains, nous travaillons donc depuis mars 2018 à la modélisation d'un accompagnement adapté à leurs besoins et à leurs contraintes géographiques.

Auriez-vous quelques exemples d'entrepreneurs sociaux en Isère ?

Déclic collectif (www.declic-collectif. com) propose des actions ludiques et pédagogiques dans le cadre d'événements de valorisation et de (ré)appropriation citoyenne de l'espace public pour provoquer un changement de regard et améliorer le cadre de vie, ou encore Nok Factory (www.nokboards.com) qui, dans le secteur de l'économie circulaire, donne une seconde vie aux snow-boards en les transformant en skateboards respectueux de l'environnement.

Cédric Nieutin, vous êtes directeur du B612, l'incubateur-accélérateur de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, structure spécialisée dans l'accompagnement des startups



Léna Geitner, directrice de Ronalpia

de la transformation numérique et de la finance. Pourquoi avoir créé un incubateur dans une banque ?

Le B612 est un formidable outil de veille sur les nouvelles technologies et les nouveaux usages dans le monde de la banque. Nous accompagnons ainsi des startups qui évoluent dans le monde de la finance qu'on appelle également "fintechs". Les mots les plus couramment utilisés au B612 sont : blockchain, intelligence artificielle, cloud, crowdfunding ou encore roboadvisor...

Le B612 est aussi un lieu pour réfléchir à la transformation numérique et pour innover sur des sujets aussi variés que la conduite du changement dans les Ressources Humaines, la sécurité des données. la communication interne des grandes organisations ou encore la gestion des flottes automobiles. C'est par ailleurs un extraordinaire laboratoire des nouvelles méthodes de travail. La posture agile des entrepreneurs incubés sert de modèle pour faire évoluer l'organisation d'une grande banque régionale comme la nôtre, dans ses process et dans son mode de management.

Quelle est l'offre du B612 et quelle est sa valeur ajoutée ? L'offre a été pensée par et pour des

entrepreneurs. C'est tout d'abord



Cédric Nieutin, directeur du B612

du conseil et du coaching. C'est aussi la possibilité de bénéficier d'un financement en capital. Enfin, c'est une offre d'hébergement facilitant l'émulation, l'apprentissage en continue et l'accès à un riche réseau. Tout cela permet d'accélérer le développement des startups.

Pour quelles raisons la Caisse d'Epargne Rhône Alpes a-t-elle souhaité que son incubateur s'installe également à Grenoble?

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes accompagne ses clients au plus près du terrain sur ses cinq départements (Rhône, Ain, Isère, Savoie et Haute-Savoie) et le B612 agit comme un levier du développement économique local. Il nous a ainsi semblé très pertinent de l'installer également à Grenoble. À Lyon, en un an, l'action de l'incubateur a favorisé la création de 46 emplois ou de stages en vue d'embauche. Nous pensons qu'à Grenoble les mêmes causes produiront les mêmes effets vertueux.

Le B612 et Ronalpia vont désormais partager la même adresse grenobloise à la Petite Halle, 31 rue Gustave Eiffel.





Satisfaire nos clients et les bénéficiaires de nos ouvrages. Réussir, dans le respect des équilibres sociaux et environnementaux.

Grenoble

Voreppe



Perino Bordone

Bourgoin

JEAN LEFEBVRE

SIGNATURE

Vénissieux

Eurovia Alpes - agence de Grenoble

Espace Comboire - 4, rue du Drac - BP 308 38434 Échirolles cedex T/ 04 76 75 02 09 - euroviagrenoble@eurovia.com

www.eurovia.fr



9 rue du Général Ferrié - BP 42542 - 38035 Grenoble Cedex 2

Un rapport annuel

pour l'égalité femme-homme dans la vie locale dès 20 000 habitants, une véritable opportunité pour agir!

Depuis 2016, toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants (Communes. Intercommunalités. Départements, Régions) sont assujetties à la loi du 4 août 2014 et au décret du 25 juin 2015 précisant les contenus du rapport annuel pour l'égalité femme-homme.



Ainsi, chaque année lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), les élus doivent prendre connaissance de la situation de leur territoire en matière d'égalité femme-homme tant sur le plan de la gestion interne (RH, parité dans les instances représentatives, communication interne et externe, statistiques population...) que dans les politiques publiques conduites (lutte contre les violences faites aux femmes, santé, insertion, emploi, famille, éducation, sport, culture, aménagement du territoire). En cas de non-présentation lors du débat d'orientation budgétaire ou de non-conformité de ce rapport, la délibération sur le budget pourra faire l'objet d'une annulation. Le recueil de ces données au plan régional et au plan national, réalisé par la Préfecture, permettra d'apporter des réformes pertinentes sur les dispositifs déjà en vigueur.

L'association des femmes élues de l'Isère (AFEI), chargée de promouvoir l'égalité femme-homme, s'est saisie de ce dossier. Elle travaille en lien avec Isabelle Jahier Deton,

Déléguée départementale "droits des femmes et égalité" afin de valoriser les collectivités engagées dans cette démarche et promouvoir les politiques publiques qu'elles ont construites en la matière. Elle souhaite également encourager et mobiliser celles qui ne sont pas encore engagées dans ce domaine.

C'est ainsi que réunies le 5 juin 2018, à l'hôtel de ville de Voiron, les collectivités concernées ont pu échanger sur leurs pratiques, outre les difficultés rencontrées, parler de leurs atouts. Elles ont également pu échanger sur comment l'élaboration de ce rapport avait fait évoluer leurs méthodes de travail devenues plus transversales et avait permis d'approfondir des thèmes jusque-là peu développés. Elles ont précisé en quoi ce rapport leur a permis d'avoir une meilleure connaissance de leurs publics.

Si l'approche "genrée" des politiques publiques n'est pas encore bien ancrée en France, elle découle de directives européennes de 1997 qui se sont traduites en 2007 par

l'adoption de la "Charte européenne pour l'égalité femme-homme dans la vie locale", élaborée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe. La loi de 2014 et son décret de 2015 constituent un approfondissement significatif à portée obligatoire pour les collectivités locales françaises. À chacune de s'y atteler pour mettre en pratique les valeurs d'égalité femme-homme inscrites dans la Constitution comme dans les lois françaises. À chacune et chacun d'entre nous de contribuer à passer d'une égalité de droit à une égalité concrète.

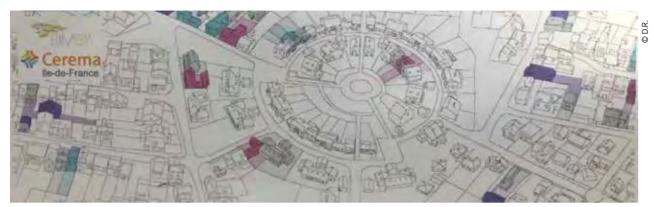
En 2019, l'AFEI réunira à nouveau les 20 collectivités concernées en Isère pour poursuivre ces échanges et construire ensemble un recueil, pour encourager les pratiques inspirantes.

Afei38@orange.fr www.femmeselues38.asso.fr





Les communes de demain



Une ruralité à réinventer

On l'a déjà dit, la campagne française est loin d'être monolithique. À quelques kilomètres d'écart, on trouve des territoires plutôt actifs, d'autres en grande souffrance. Ici, des hameaux décatis se vident de leurs habitants. Un peu plus loin, de pimpants villages tirent parti de l'orbite d'une ville dynamique.

Un rapport parlementaire sur "l'avenir des campagnes" présenté en janvier 2017 par les sénateurs Renée NICOUX et Gérard BAILLY dressait un état des lieux : « Les campagnes cristallisent plusieurs problèmes sociaux et économiques : la concentration d'une population fragilisée (ouvriers et agriculteurs principalement), le déficit d'offres d'emplois, l'effondrement des offres de service à la personne, des commodités raréfiées... L'écart de développement avec les aires urbaines, qui tendait à se combler depuis 40 ans, se creuse à nouveau ». Ces mêmes rapporteurs préconisent de développer une agriculture intégrée alimentant les circuits courts périurbains, de désenclaver les villages grâce à une politique d'aménagement des infrastructures routières et ferroviaires, de promouvoir les formations et les e-formations pour attirer des populations plus jeunes et élargir les compétences locales et d'installer au plus vite le très haut débit sur l'ensemble du territoire.

L'une des priorités des élus des petites communes rurales est aujourd'hui de développer l'emploi local pour ne pas voir leur village ou leur ville devenir une simple zone résidentielle.

Ce sont parfois les habitants euxmêmes qui prennent les choses en main. Des tiers lieux, à mi-chemin entre espace public et privé, éclosent sur certains secteurs pour revitaliser ces territoires ruraux.

Pour créer du lien, favoriser échanges et synergies. Des cafés, des librairies, des espaces de coworking connectés en haut débit dans lesquels les citoyens, entrepreneurs et élus locaux se mettent en réseau pour imaginer leur développement local durable.

Vers de nouveaux modèles urbains

Pour faire face aux défis actuels tels le réchauffement climatique, la montée des eaux, la raréfaction des ressources, la pression démographique, le flux migratoire, le bouleversement des grands équilibres économiques et sociaux, la cité du XXIe siècle doit impérativement se repenser, s'adapter et se transformer. Elle explore toutes les pistes : habitat basse consommation, mixité fonctionnelle et sociale, transports en commun verts, mobilité douce, meilleure gestion des énergies et de l'eau, retour de la nature en ville. De la ville numérique à la ville durable, en passant par la ville intelligente, de nouveaux modèles urbains tentent

d'organiser l'avenir des citadins avec plus ou moins de bonheur. La ville résiliente se prépare aussi à faire face aux aléas climatiques et à des crises sociales de plus en plus marquées pour en sortir renforcée. Un véritable casse-tête car, si elles sont vertueuses, ces propositions ne sont pas toujours compatibles.

Bimby or not Bimby?

Le proiet Bimby (Build In My Back Yard), qui conjugue les impératifs de densification et l'aspiration des Français à vivre en maison individuelle. se veut une réponse originale à la crise du logement.

L'objectif est de faire émerger la ville durable dans des quartiers pavillonnaires existants en encourageant les propriétaires de maisons individuelles à diviser leur terrain en vue de vendre un lot à bâtir ou pour construire un second logement sur la parcelle. Cela génère une offre de logement ou de foncier idéalement située, dans des secteurs déjà viabilisés, équipés, proches des services et des commerces. Cette filière courte rapproche "producteurs" et "consommateurs" fonciers.

Wilfried Maduli Géomètre Expert Président UNGF Isère



CABINET PATRICK ATLAN CONSEIL

SA 4 directors of crimed discretation of de servellance. Capital: 1,000,000,000, sième social: 116 Cours Laboreto - 6980 LVON ECS Lwin of 394,006,029

REDYNAMISATION COMMERCIALE CENTRE-VILLE - CENTRE-BOURG





UNE PRESTATION CLÉ EN MAIN AU SERVICE DE LA REDYNAMISATION DE VOTRE TERRITOIRE

- ÉTAT DES LIEUX
- EXPERTISE
- ACCOMPAGNEMENT CONCERTÉ
- PLAN D'ACTIONS
- SUR COURT ET MOYEN TERME

UNE OFFRE GLOBALE D'IMPLANTATION ET DE REVITALISATION DU COMMERCE

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LE DÉVELOPPEMENT ET LA DYNAMIQUE COMMERCIALE DE VOTRE TERRITOIRE

8 PLACE PAUL MISTRAL 38000 GRENOBLE TÉL. 04 76 12 29 29 WWW.PATRICK-ATLAN-CONSEIL.FR



Publirédactionnel

La Poste De nouveaux services de proximité

Vieillissement de la population, transition énergétique, besoins accrus de proximité humaine... Ces tendances structurelles, auxquelles s'ajoute la nécessité de maîtriser les dépenses publiques, sont porteuses de nouveaux enjeux pour les collectivités. La Poste, acteur de confiance et de proximité accompagne les collectivités en proposant de nouveaux services.



Pour cela, elle s'appuie entre autre sur la force de son réseau de proximité unique : les facteurs. En plus de sa mission historique – distribuer le courrier six jours sur sept – le facteur compte désormais de nouvelles fonctions, basées sur la proximité et le capital confiance dont il bénéficie.

Les nouveaux services facteurs s'adressent aux acteurs publics afin d'améliorer leur relation à leurs administrés. Les applications sont multiples : réaliser une remise commentée de courrier, collecter des informations en soumettant un questionnaire, installer un matériel et s'assurer de sa prise en main, livrer des achats ou encore veiller sur des biens (veille du facteur pour le compte de mairies en matière de voirie, de mobilier urbain...), recycler des papiers et cartons de bureau, veiller sur des personnes âgées ou fragiles. Au-delà de ses missions traditionnelles de distribution de lettres et de colis, le facteur est donc désormais un acteur de proximité, au service du territoire.

En 2017, la commune des Avenières Veyrins-Thuellin a ainsi souscrit une prestation vigie canicule. Le facteur passait auprès de treize personnes âgées sur la commune trois fois par semaine pour s'assurer qu'elles allaient bien. Ce service a séduit la commune par sa grande réactivité et sa simplicité.

Ces nouveaux services sont autant de solutions qui contribuent au maintien du lien social dans les territoires.

Le déploiement de la fibre nécessite une adresse fiable

La numérotation et la dénomination des voies sont des compétences municipales.

La qualité de l'adresse est essentielle pour assurer la sécurité des personnes et l'acheminement des secours, les services à domicile, les livraisons ou encore la bonne utilisation de la technologie GPS... Une adresse fiabilisée est donc importante. Par ailleurs, le déploiement du très haut débit sur le territoire ne peut se faire que si chaque habitation a une adresse complète.

La Poste accompagne les

collectivités dans leur démarche d'amélioration de la qualité de l'adresse, à travers son offre d'aide à la dénomination et à la numérotation des voies : diagnostic de la qualité de l'adressage, conseils, accompagnement dans la mise en œuvre du projet, et communication auprès des habitants. La Poste propose également la fourniture et l'installation de plaques de rue et de plaques de numérotation. Elle agit aussi bien pour des communes qui n'ont pas encore procédé à un travail d'adressage, que pour d'autres, déjà dans la démarche, mais qui veulent ajouter des numéros ou nommer des rues.

À Assieu, la commune avait réalisé une première dénomination des voies, il y a vingt ans. Cependant, avec la croissance démographique et les nouvelles constructions, l'adressage n'était plus à jour. Après un travail en concertation avec La Poste, la commune est passée d'une numérotation classique à une numérotation métrique, ce qui permettra d'ajouter des numéros si besoin. Les impasses ont également été nommées.

La création de communes nouvelles peut également avoir une incidence sur les adresses existantes des habitants, notamment dans le cas de doublons d'adresses. La Poste a récemment travaillé avec la commune des Avenières Veyrins-Thuellin sur ce sujet.

Une adresse normée est donc essentielle et garantit à chacun une bonne accessibilité.

Contact : Sophie Moreau

Directrice des Nouveaux Services
de proximité
sophie moreau@laposte fr

E-TECH SYSTEMES, spécialiste des solutions d'alerte radio pour la diffusion d'alarmes sur les zones à risques d'agression

E-TECH SYSTEMES propose depuis 2014 une gamme complète de solutions pour répondre à la problématique d'équipement d'alerte dans le cadre des réponses au PPMS pour les écoles, les collèges, les lycées, les accueils des Mairies, de CAF, de Pôle Emploi...

La solution principale repose sur des modules compacts et discrets sans fils permettant à la fois l'émission simple et la réception rapide et discrète d'une alerte identifiée par le porteur pour déclencher une mise en sécurité des élèves, et une demande d'assistante d'un confrère en cas de problème avec un élève (santé. réaction ..). La diffusion s'effectue en quelques secondes sur l'ensemble du site (école, collège, Mairie...) et permet en parallèle de transmettre une alerte vocale vers les équipements radio ou Telecom de la Police Municipale. ou d'un personnel d'astreinte.

Les solutions proposées par E-TECH SYSTEMES sont conçues pour optimiser les délais de déploiement, elles ne nécessitent pas de chantier lourd. Une journée suffit pour équiper une commune avec 4 écoles par exemple.

Basée en région lyonnaise, E-TECH SYSTEMES intervient sur l'ensemble du territoire français depuis plusieurs années.

Nouveauté 2018 : E-TECH SYSTEMES ntègre dorénavant la levée de doute par vidéo surveillance (Frontal ou Smartphone) pour compléter sa solution d'alerte et permettre ainsi une réactivité optimale des équipes d'intervention.







ZAC de la Gare - 49 route de l'Arbresle 69380 Chatillon d'Azergues • 04 74 01 20 20 contact@e-tech-systemes.fr • www.e-tech-systemes.fr



La Fondation du patrimoine

Les pouvoirs publics nationaux et locaux ne peuvent subvenir seuls à la conservation de l'immense patrimoine dont est doté la France. En effet, particuliers et entreprises ont eux aussi un rôle majeur à jouer dans la sauvegarde de ce patrimoine aux côtés de l'État et des collectivités territoriales.

Le Fort de Comboire

Tels sont les constats dont découle la création de la Fondation du patrimoine. Née le 2 juillet 1996 par voie législative, elle est aujourd'hui la seule fondation française consacrée à la sauvegarde du patrimoine de proximité. Son objectif? Préserver et mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés de notre territoire, publics ou privés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (églises, fermes, moulins, manoirs, patrimoine industriel et artisanal).

Mécénat populaire

Quelle(s) action(s)? La mobilisation du mécénat populaire est le mode d'action privilégié de la Fondation du patrimoine pour aider les porteurs de projets publics (collectivités locales) et associatifs à financer un programme de restauration de qualité d'un élément du patrimoine bâti, mobilier ou naturel. La fondation les accompagne en leur apportant son expertise et son appui. Tous les biens caractéristiques du patrimoine bâti (églises, moulins, fontaines, halles, etc.), du patrimoine mobilier au sens large (tableaux, statues, véhicules, etc.) ou du patrimoine naturel (espaces naturels protégés) peuvent faire l'objet d'une souscription, qu'ils soient protégés ou non au titre des monuments historiques, situés en ville ou en milieu rural. Le mécénat populaire permet de compléter le financement d'un projet et permet à la société civile d'être actrice de la sauvegarde de son patrimoine. La souscription peut être lancée dès lors qu'un programme de restauration de qualité est défini et qu'un plan de financement prévisionnel est établi.



Mécènes nationaux

La Fondation du patrimoine noue aussi des partenariats avec des mécènes nationaux (Fondation Total, CGPA, Motul, MIF, etc.) et organise ou participe à des concours tels que le Prix du mécénat populaire, le Prix Motul ou encore Rubans du patrimoine Grand Prix pèlerin. N'hésitez pas à vous renseigner : votre projet peut peut-être répondre aux critères de sélection!

Des programmes nationaux

En outre, des dotations permettent de financer des thématiques auxquelles la Fondation du patrimoine est attachée, telles que l'insertion professionnelle et les formations qualifiantes via le programme Patrimoine emploi, et la préservation durable des espaces naturels sensibles et leur biodiversité avec le programme patrimoine naturel.

Un label

Enfin, à noter que le label attribué par la Fondation du patrimoine permet à un propriétaire privé détenteur d'un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial et non protégé au titre des monuments historiques, de bénéficier de déductions fiscales pour des travaux de sauvegarde ou de restauration d'éléments bâtis extérieurs (toitures, façades, huisseries).

Vous pouvez contacter le délégué départemental de votre territoire pour toute information ou pour constituer un dossier avec la Fondation du patrimoine :

Guy Dupré la Tour

Délégué départemental Nord Isère 06 79 04 36 63 guy.dupre-la-tour@fondationpatrimoine.org

Alain Robert

Délégué départemental Sud Isère 06 63 64 31 05 alain.robert17@wanadoo.fr



FEDERALY, constructeur de programmes immobiliers

Présent dans l'Isère, le Rhône et la Drôme, le Groupe FEDERALY rassemble tous les corps de métiers qui concourent à la réalisation de logements et de bâtiments tertiaires.

Avec ses partenaires architectes, le groupe FEDERALY propose en conception-réalisation des réponses aux exigences économiques et environnementales des collectivités et bailleurs sociaux. Il met en œuvre des techniques maîtrisées et s'engage sur des prix et des délais fermes. A taille humaine, il sait intégrer les entreprises locales dans ses réalisations.

DES INNOVATIONS TECHNIQUES ET D'USAGE

Le groupe FEDERALY propose notamment des solutions constructives performantes et économiques pour la réalisation de garages ou locaux techniques de collectivités. Misant sur un brevet isérois, il commercialise également un procédé durable de protection et d'autonettoyage de façades à activation UV. Le groupe innove aussi dans ses méthodes de travail, favorisant par le processus BIM, la coordination des acteurs et l'exploitation des ouvrages.



Domaine de La Grande Terre au Péage de Roussillon





92 Avenue Gabriel Péri 38150 Roussillon 04 78 51 91 93 - https://federaly.fr





La station du futur s'imagine en Isère

Avec 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 23 000 emplois générés en 2017, le tourisme en Isère représente un moteur de l'économie du Département. La grande variété de ses paysages, des rives du Rhône à 134 mètres d'altitude aux sommets des Écrins à 4 102 mètres, la richesse de ses évènements et de son offre patrimoniale permettent de proposer une palette d'activités toute l'année sur l'ensemble du territoire. En hiver, avec 23 stations réparties dans 4 massifs, l'Isère se classe dans le top 3 des destinations montagne en France en terme de séjours touristiques. La consommation annuelle dans les stations s'élève à près de 500 millions d'euros et 53 % des emplois en montagne sont liés au tourisme.

L'avenir de la montagne, une réflexion de fond initiée par le Département de l'Isère

Face aux aléas climatiques, aux changements technologiques, sociétaux et économiques. la montagne doit s'adapter à cette mutation et relever de nouveaux défis. Conscient de cet enieu. le Département présidé par Jean-Pierre Barbier a anticipé les changements à venir et initié une réflexion de fond sur l'avenir de la montagne. « Le Département de l'Isère, pilote en matière d'innovation, est le 1er territoire français à lancer une réflexion prospective sur l'avenir de ses stations » souligne Chantal Carlioz, Vice-présidente du Département en charge du tourisme, de la montagne, des stations et présidente d'Isère tourisme. La synthèse de ce travail sur les nouveaux usages de la montagne à l'horizon 2030, réalisé par Isère tourisme et 75 experts, prospectivistes, chercheurs, spécialistes de la montagne et d'autres univers professionnels, présentée lors du dernier salon Mountain Planet, a révélé cinq modèles de station du futur.

Des ateliers de travail créatifs avec 130 propositions

De ces échanges avec les experts organisés autour d'ateliers de travail créatifs, ont émergé 130 actions concrètes, réparties en 9 thématiques : les nouveaux services, l'hébergement, le cadre de vie, l'accueil, l'environnement naturel, les nouveaux usages, l'accessibilité, la gouvernance et le nouveau modèle économique.

Cinq typologies de stations

À partir de ces thématiques fortes, cinq modèles de station se dessinent. La station pleine énergie (life full resort), orientée vers la santé et le bien-être. Elle est conçue comme un lieu de repos et de régénération. La station douce (slow resort), privilégie un mode de vie responsable et harmonieux, en totale reconnexion avec la nature dans des espaces naturels préservés. La station loisirs (fun resort) est axée sur la convivialité, le plaisir de se retrouver ensemble, l'envie de partager du temps, de vivre intensément de nouvelles expériences. La station high-tech (smart resort) est orientée vers l'innovation technologique pour une

communauté hyper connectée, avec de nouvelles mobilités. Enfin, la station hyper sport (extreme resort) est axée sur la pratique sportive intense et l'envie de dépasser ses limites pour découvrir de nouvelles sensations.

La mise en œuvre expérimentale

L'étape suivante pour Isère tourisme et le Département est de mettre en place, en partenariat avec des entreprises et l'Université de Grenoble Alpes, des démonstrateurs d'innovation dans 5 stations pilotes emblématiques de chaque massif et correspondant aux 5 modèles. L'Alpe d'Huez, Les 2 Alpes, Chamrousse, Cœur de Chartreuse (Saint-Pierre de Chartreuse/Le Planolet) et le Vercors avec Villard-de-Lans et Autrans se sont positionnées comme pilotes. L'objectif sera ensuite d'étendre l'expérimentation à l'ensemble des 23 stations iséroises. Chantal Carlioz précise : « Mon rêve est de faire de l'Isère le Centre européen du développement de la montagne ».

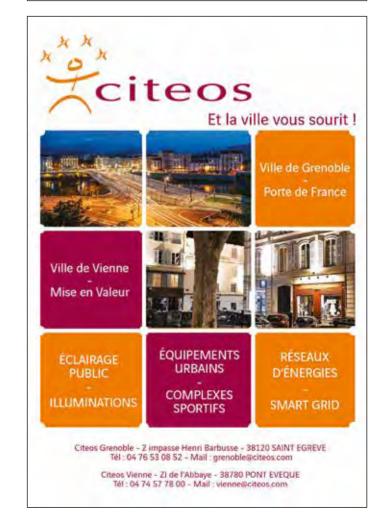
Isère Tourisme www.alpes-isere.com







Les Cabinets



Le principe d'équilibre des services publics industriels et commerciaux

Les Communes ont, selon leurs compétences, la possibilité de créer ou de faire disparaitre des services publics, cette possibilité n'existant que lorsque ce service public n'est pas obligatoire.

Parmi ces services publics facultatifs, figurent des services publics que l'on qualifie d'industriels et commerciaux par opposition aux services publics administratifs. La distinction entre les deux types de services publics peut soit procéder de la loi, soit être fonction de critères retenus par la jurisprudence parmi lesquels, les ressources du service, les conditions de fonctionnement, les moyens... (CE, 16 nov. 1956, Union syndicale des industries aéronautiques). Parmi ces "SPIC". on trouve les services de transports publics, la distribution de l'eau potable, l'électricité, l'assainissement, les domaines skiables, les offices de tourisme...

L'intérêt de cette distinction réside notamment dans la manière de les gérer : les SPIC sont soumis à un principe de gestion que l'on appelle le principe d'équilibre. Ce principe consiste à interdire aux Communes ou à leur groupement ou toute autre personne publique, de subventionner le budget du SPIC via le budget général. Le budget du SPIC doit, en effet, être voté en équilibre et, par la même, être autonome. La raison fondamentale de cette règle réside dans le fait que le SPIC est financé par l'usager alors que les services publics administratifs, appelés "SPA", sont financés par l'impôt et le contribuable. Par cette règle du principe d'équilibre, on limite les situations dans lesquelles le

contribuable finance des services publics dont il n'est pas forcément l'usager.

Pour les Communes, et leur groupement, cette règle figure dans l'article L. 2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article dispose en effet : « Les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses » (art. L. 3241-4 pour les Départements). De longue date, la jurisprudence confirme cette interdiction et le

juge administratif est en mesure d'annuler le budget communal ou intercommunal (CE, 9 nov. 1988, Cne Piseux). Cette règle s'applique aux SPIC

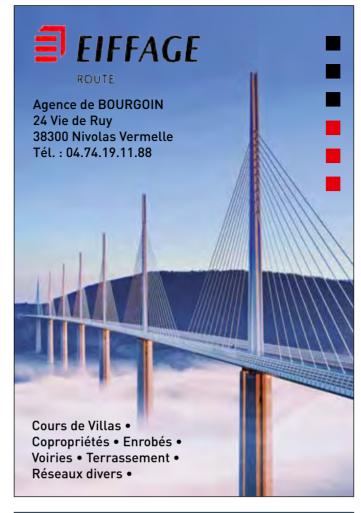
quel que soit l'exploitant (Régie, SEM, SPL, Sté privée, etc.).

Il convient d'envisager les possibilités offertes par le code général des collectivités territoriales pour aménager cette contrainte. Le principe connaît en effet des atténuations que la loi énumère parmi lesquelles des contraintes de gestion imposées par la personne publique (conditions d'ouverture, de fonctionnement, tarifs, etc.), la réalisation nécessaire d'investissements difficilement rentables (art. L. 2224-2 du CGCT).

Il n'est pas rare en effet que certains services publics absolument nécessaires et pour autant non rentables, soit structurellement, soit occasionnellement, méritent qu'une collectivité lui apporte son soutien. C'est notamment au regard de la continuité du service public que ce maintien est nécessaire, au regard du tissu économique et social qui, parfois, peut dépendre en partie du maintien de telle ou telle activité.

Dans ces conditions, le juge administratif comme les chambres régionales des comptes permettent le versement de subvention d'équilibre (voire de complément de prix) ou de subventions d'équipement à leur exploitant. Bien entendu, ces versements sont conditionnés aux critères de fond susmentionnés, comme à des critères de forme. Les juges comme les services de l'État veillent.

Grégory Mollion, Avocat au barreau de Grenoble





SAVOIR FAIRE LA DIFFÉRENCE

Eiffage Énergie conçoit, réalise, maintient et exploite des réseaux et systèmes d'énergie et d'information dans le respect des hommes et de l'environnement.



- Illuminations de Noël
- Eclairage Public
- Mise en lumière
- Gestion parking ■ Installations sportives
- Vidéo-protection
- Radars pédagogiques
- Exploitation -
- maintenance EP ■ Bornes recharge
- ns sportives véhicules électriques tection Smart City



ÉNERGIE SYSTÈMES

Agence Grenoble 71 rue Léon Jouhaux

Agence Les Abrets en Dauphiné ZA L' Etang de Charles - Fitilieu

Tél. +(33) 4 76 32 08 19



Aide à l'accession sociale et clauses anti-spéculatives

La hausse des prix des terrains et des logements constatée depuis quelques années, a rendu plus difficile l'accession à la propriété par les particuliers.

Aussi, les collectivités locales, notamment les communes, conscientes de ces difficultés, ont mis en place des dispositifs d'aide à l'accession sociale afin de favoriser sur leur territoire l'installation de ménages aux revenus insuffisants pour assumer des prix élevés, par exemple : primes aux accédants, vente de terrain ou de logement à un prix préférentiel ou inférieur au prix du marché.

En contrepartie des avantages consentis, et pour s'assurer que l'aide accordée ne soit pas détournée de son objet, les collectivités locales assortissent la vente de clauses dites "anti-spéculatives".
En pratique, ces clauses peuvent prendre diverses formes. On relèvera principalement:

L'interdiction d'aliéner

Son objectif est d'interdire la revente dans un certain délai (généralement compris entre 5 et 10 ans). Une interdiction absolue de revente doit être écartée. Il faut en effet intégrer au raisonnement un certain nombre de paramètres qui peuvent conduire un acquéreur à la revente "obligée" de sa résidence principale (divorce, perte d'emploi, mutation professionnelle...).

Les clauses organisant un contrôle du prix et une faculté de rachat en cas de revente

Son objectif est de contraindre l'acquéreur à prendre l'engagement en cas de revente du bien, dans le délai fixé contractuellement, d'obtenir l'accord de la collectivité venderesse sur le prix de cession. L'objectif est alors d'éviter que la revente intervienne uniquement dans un objectif spéculatif, alors que l'opération a bénéficié d'une aide de la collectivité. Cette clause, qui sera souvent utilisée par les opérateurs HLM à l'occasion d'une opération d'accession sociale, est en principe associée à un pacte de préférence ou à une faculté de réméré.

Les clauses limitant et/ou imposant l'usage du bien

Deux hypothèses sont à distinguer:

Si la vente porte sur un terrain
à bâtir: obligation sera faite à
l'acquéreur de construire dans
un délai déterminé sous peine
de dommages et intérêts. Cette
obligation de faire, pourra également
être érigée en condition résolutoire
de la vente.

■ Si la vente porte sur un logement : obligation sera faite à l'acquéreur d'occuper le bien à titre de résidence principale. Cette clause s'accompagne souvent d'une interdiction de louer qui peut dans certaines hypothèses être levée.

Les clauses imposant le remboursement de l'aide en cas de plus value après revente

En cas de revente par l'acquéreur dans un délai conventionnellement fixé pour un montant supérieur au prix d'acquisition (en principe revalorisé en fonction d'un indice).

celui-ci s'oblige à rembourser l'avantage dont il a bénéficié.

Ces diverses clauses antispéculatives, constituent des atteintes à l'exercice libre du droit de propriété, tel qu'il résulte de l'article 537 du Code Civil. En principe. l'acquéreur, devenu propriétaire, doit en effet pouvoir exercer les principales prérogatives de son droit (usus, fructus et surtout abusus). C'est pourquoi, en application des principes généraux qui gouvernent le droit des obligations, de telles clauses, ne seront valables que si les obligations imposées à l'acquéreur sont limitées dans le temps et que l'acquéreur trouve une contrepartie à l'engagement qu'il prend. Cette contrepartie résidera évidemment dans les conditions financières de la vente.

Une attention particulière devra être apportée à la rédaction de ces clauses.

Laurence CrosNotaire









La suppression rampante de l'autonomie fiscale, la nécessité de mettre en œuvre une stratégie de long terme

Alors que va s'engager le deuxième volet de la réforme de la taxe d'habitation, c'est-àdire sa suppression totale, il est utile de saisir les enjeux que représente une modification d'un système fiscal, en la replaçant dans son contexte historique.

« La taxe d'habitation bénéficie d'allégements croissants. L'impôt disparaît, tout d'abord au niveau régional, puis ensuite départemental et enfin communal. Le seul degré de liberté fiscale laissé aux collectivités territoriales repose sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans ses deux dimensions "ménages" et ëentreprises". Toutefois, à force de trop solliciter l'impôt et de différer la révision des évaluations cadastrales, dont le vieillissement approche le demi-siècle, le dernier pilier de la fiscalité directe locale se lézarde de plus en plus. »

Cette prédiction digne de Nostradamus date de 2001. Le duo d'universitaires Guy Gilbert / Alain Guengant, spécialistes des finances locales, voyait loin avec acuité.

Cette prédiction aurait d'ailleurs pu être précédée d'une autre en 1982 : Les "4 vieilles" (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle), alors juste dépoussiérées depuis le milieu des années 70, ne pouvaient être que sur-sollicitées, et remises en cause avec une décentralisation basée sur une assiette fiscale inchangée.

Toutes les réformes qui se sont succédées depuis 1999 (suppression de la part salaires de la TP) se sont fondées sur des principes au moins en apparence peu discutables : spécialisation pour une meilleure lisibilité, plus grande justice de l'impôt.... Toutefois, leur mise en œuvre a conduit par étapes à un système caractérisé par la suppression du levier fiscal pour le département et la région et au partage d'un seul impôt par les communes et les EPCI, alors qu'en parallèle les dotations versées par l'État se sont fortement réduites.

La forte réduction des marges de manœuvre sur les recettes, confrontée à la pression qui n'a pas désarmé sur les besoins à satisfaire (qu'il s'agisse des secteurs urbains ou ruraux), est en passe de se traduire par une modification très significative des attitudes des acteurs locaux en matière de choix de gestion. Les réflexions portent notamment de plus en plus fréquemment sur la priorisation des services et leur articulation avec les projets de territoire, et sur la mise en place d'une organisation plus

adaptée. Mais, dans bien des cas, ces choix ne suffisent pas à faire face à l'effet de ciseau actuellement à l'œuvre. Et c'est là qu'entre en jeu ce que l'on pourrait appeler la nouvelle donne territoriale avec des réflexions qui ne sont plus tabous en matière d'alliance/mariage entre institutions de manière à promouvoir la mutualisation des moyens : les communes nouvelles ont fait leur véritable baptême du feu en 2015 et 2016. Les discussions ouvertes au sein de nombreuses communes en cette fin de mandat permettent d'affirmer que le prochain sera l'occasion d'un mouvement de grande ampleur. La réussite sera au rendez-vous lorsqu'au-delà de la contrainte sur les ressources, les élus feront de cette réforme assez radicale du paysage local l'occasion de préparer la réponse en besoins de services publics à l'horizon 2030, avec une articulation communes/ FPCI renouvelée.

Jérôme Diego Consultant Stratorial Finances











Le prélèvement à la source

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu est fixée au 1^{er} janvier 2019. Le PAS adapte le recouvrement de l'impôt à la situation réelle de l'usager (revenus, événements de vie...), sans en modifier les règles de calcul. Il supprime le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur le revenu.

Quel impact pour les employeurs publics?

Les employeurs publics (l'État, les collectivités territoriales, les hôpitaux publics) sont concernés par le prélèvement à la source en tant que collecteurs d'impôts.

Comment s'effectuera ce prélèvement en 2019?

Les employeurs devront déposer tous les mois une déclaration spécifique, la déclaration PASRAU, qui servira de déclaration de la collecte nominative du prélèvement à la source, d'outil pour son reversement à l'administration fiscale, et permettra l'envoi préalable par la DGFiP des taux de prélèvement à la source, s'inspirant ainsi de la logique de la déclaration sociale nominative (DSN).

Elle sera déposée par le collecteur qui y mentionnera tous les mois son numéro SIRET, sa dénomination, et pour chacun de ses employés : le NIR, les éléments d'état civil (nom, prénom, date de naissance, adresse...), le montant du revenu net imposable, le montant collecté au titre du prélèvement à la source et le taux appliqué. Le reversement du prélèvement à la source auprès de la DGFiP s'effectuera par virement bancaire comme pour les cotisations sociales.

La mise en œuvre d'une préfiguration du PAS à l'automne 2018

Les collecteurs ont la possibilité de mettre en œuvre une préfiguration du PAS à compter de septembre 2018. Celle-ci consiste à préciser sur le bulletin de salaire le montant du



Équipe de la DDFiP de l'Isère accompagnant les collectivités pour le PAS De gauche à droite : J. Hinsinger, Ch. Boulais, D. Bec, C. Dechamps

prélèvement qui aurait été acquitté si le PAS avait été en vigueur. Elle est assurée sur la base du taux personnalisé transmis à l'employeur par la DGFiP à compter de septembre, sauf option de l'usager pour le taux neutre.

Comment déclarer à la DGFiP?

La déclaration sera réalisée sur net-entreprises.fr Les dépôts pourront être réalisés : ■ via la transmission directe de la déclaration du SI du collecteur à

■ via la transmission directe de la déclaration du SI du collecteur à l'application PASRAU (mode API) ; ■ via le dépôt d'un fichier généré par un logiciel de paye ou de gestion (mode EDI) ;

■ via la saisie en ligne des informations nécessaires dans un formulaire informatique (mode EFI), dès lors qu'aucun SI émetteur ne peut être à l'origine d'un flux.

Quand faut-il se préoccuper du sujet ?

Les employeurs publics doivent engager sans plus attendre, s'ils ne l'ont pas déjà entrepris, le processus d'appropriation du PAS pour être certains d'être opérationnels dès le mois de janvier 2019.

La DDFiP de l'Isère a mis en place un dispositif d'information et de communication en s'appuyant sur l'ensemble de son réseau, et notamment ses trésoreries de proximité, pour que chaque collectivité soit spécifiquement sensibilisée à ces questions.

Pour bien comprendre le prélèvement à la source, rendez-vous sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances:

www.prelevemental a source.gouv.fr





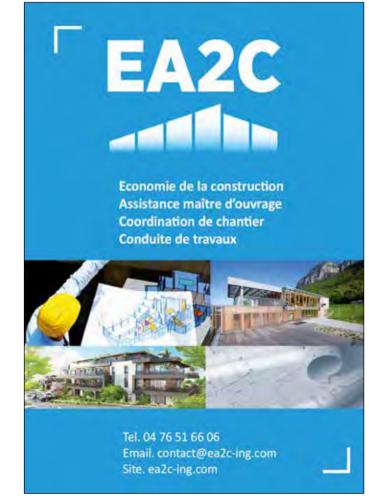
DauphiLogis

D'autres programmes à découvrir :

• SINARD • AUTRANS • VOREPPE

06 87 53 09 37





Extinction de l'éclairage, quels sont les risques ?

L'éclairage public est assuré ou assumé par une personne publique et poursuit une finalité d'intérêt général : la sécurité des déplacements, des personnes et des biens ; l'aménagement et la mise en valeur des sites et du patrimoine (article R. 583-2 du Code de l'Environnement).

La Jurisprudence a reconnu dans cette activité l'existence d'un service public.

Au titre de ses pouvoirs de police, le Maire est tenu d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Cela comprend notamment l'éclairage des voies et des places publiques (article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales).

Le Maire doit veiller au bon éclairage des voies publiques situées sur le territoire communal y compris de celles dont la Commune n'est pas le maître d'ouvrage.

Le défaut ou l'insuffisance des éclairages publics est susceptible d'engager la responsabilité conjointe de la collectivité gestionnaire de la voirie pour défaut d'entretien normal de l'ouvrage et celle de la Commune du fait de la carence de la police du Maire (Conseil d'État, 2 mai 1990, n° 58827).

Dans l'hypothèse de mesure de police visant à une diminution voire une extinction des éclairages publics, il convient que le Maire, pour sécuriser la position de la Commune en cas d'accident, prenne les mesures propres à garantir l'information des habitants sur le défaut d'éclairage. Il convient, en outre, de signaler que de telles mesures sont prises à des heures où le nombre d'usagers présents sur la voie publique est faible

(réponse ministérielle, JO Sénat du 14/07/2016, QE n° 18995).

En tant que compétence exercée au titre de son pouvoir de police administrative générale, l'éclairage public ne peut être délégué par le Maire. La règlementation de la marche de l'extinction de l'éclairage public se différencie ainsi de son entretien et de son bon fonctionnement qui peuvent, quant à eux, être délégués.

L'entretien des ouvrages publics tels que celui de la voie publique nécessite une signalisation suffisante d'un danger anormal. L'éclairage public constitue, ainsi, l'un des moyens de signaler certains dangers.

Il appartient alors au Maire de rechercher un juste équilibre entre les objectifs d'économie d'énergie et de sécurité afin de déterminer les secteurs de la Commune prioritaires en matière d'éclairage public au regard des circonstances locales. Et ce, d'autant qu'aucune disposition législative ou règlementaire n'impose aux collectivités territoriales une obligation générale et absolue d'éclairage de l'ensemble des voies de communication.

Le double objectif de prévention des émissions lumineuses et de réduction de la consommation d'énergie affirmé par la Loi Grenelle II et mis en œuvre par la Loi Grenelle II et le décret n° 2011-831 du 12/07/2011 s'applique à l'ensemble des installations lumineuses et donc notamment aux installations d'éclairage public.

Ce dispositif conduit à l'édiction de prescriptions nécessairement techniques relatives aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service d'éclairage public à savoir les conditions d'implantation et de fonctionnement des points lumineux, la puissance lumineuse moyenne, les flux de lumière émis et leur répartition dans l'espace et le temps, ainsi que l'efficacité lumineuse des sources utilisées, et ce, en fonction, d'une part, de leurs usages, et d'autre part, de la zone concernée.

Dans un arrêt du 28 mars 2018 n° 408974, le Conseil d'État a consacré la faute de l'État, lequel n'a pas pris les arrêtés d'application relatif aux nuisances lumineuses prévues au I de l'article L. 583-2 et l'article R. 583-4 du Code de l'Environnement. Il est condamné à édicter les arrêtés nécessaires à l'application des dispositions du Code de l'Environnement dans un délai de 9 mois. L'État revient donc en première ligne pour édicter les prescriptions qui devront être mises en œuvre au niveau local.

Sandrine Fiat

Avocate au barreau de Grenoble



MAÎTRISE D'ŒUVRE PAYSAGE ET V.R.D COORDINATION O.P.C ET S.P.S

MAÎTRISE D'ŒUVRE D'EXÉCUTION ET DE DÉSAMIANTAGE







31 rue Normandie-Niemen 38130 Echirolles Tél.: 04 76 23 33 36 www.sinequanon4.fr





Allô Isère Logement Un numéro gratuit et unique en Isère

Depuis février, les particuliers isérois bénéficient plus facilement de conseils sur le logement grâce à ce nouveau service financé par le Département de l'Isère.



Allô Isère Logement: un guichet unique

Souhaité comme un guichet unique d'information, le Département de l'Isère a lancé Allô Isère Logement en février 2018. Locataires, propriétaires, élus et professionnels de l'immobilier ont enfin un service qui peut les orienter directement vers des interlocuteurs spécialisés* offrant des conseils gratuits et neutres (location, accession, rénovation, adaptation, construction...).

Allô Isère Logement: une mise en relation simplifiée

« Jusqu'à maintenant, il fallait s'y retrouver parmi une dizaine d'associations [...]. C'est une nouvelle plateforme téléphonique qui regroupe tous ces services avec une seule interlocutrice. Mathilde Dominelli. En relation avec les associations partenaires du Département, elle oriente de manière personnalisée les familles, les habitants, mais aussi les élus pour que chacun s'y retrouve » explique Christian Coigné, vice-président du Département chargé de l'ingénierie urbaine, du foncier et du logement.

Allô Isère Logement est ainsi accessible par téléphone durant les permanences avec la possibilité de laisser un message vocal pour être recontacté. Le site internet propose un formulaire de contact ainsi qu'une cartographie interactive des acteurs du territoire.

Allô Isère Logement: la possibilité d'une valorisation des spécificités du territoire

L'EPCI qui le souhaite peut signer une convention avec le Département de l'Isère qui s'engage à développer une communication adaptée. Ainsi, Allô Isère Logement permet de valoriser les acteurs locaux** et leurs permanences de proximité. Le 6 février dernier, la Communauté de communes des Vals du Dauphiné a été la première à inaugurer la mise en œuvre du dispositif à la Maison de Services Au Public (MSAP) de Pont-de-Beauvoisin: « Dans une logique de guichet unique, ce nouvel outil permet également d'accéder à des rendez-vous avec des experts

financés par la Communauté de communes » souligne Magali Guillot, présidente des Vals du Dauphiné. Le 26 mai 2018, à son siège de St-Étienne de St-Geoirs, Bièvre Isère Communauté a intégré officiellement le dispositif.

Allô Isère Logement séduit déjà d'autres territoires isérois qui travaillent à la définition de dispositions spécifiques en vue d'une convention.

* Principalement ADIL de l'Isère (juristes), Espace Info Energie (conseillers énergie) et CAUE (architectes). PIG Départemental, Plateformes énergétiques, Service ADS, Guichet Unique de la demande de logement social, Point Info Autonomie, Logement

ALLÔ ISERE LOGEMENT

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 www.alloiserelogement.fr

Cartographie des permanences sur www.alloiserelogement.fr

Retour sur le Forum de la sécurité routière

Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière, s'est déplacé à Grenoble le 11 juin dernier pour décrypter les différentes mesures gouvernementales, indiquant que la France a atteint une forme de "plancher", aucune baisse sensible du nombre de blessés et de tués n'étant constaté depuis 2014.

Sur la limitation de vitesse à 80 km/h, mesure phare, il a rappelé, que de façon mécanique, diminuer la vitesse fait baisser le nombre de morts. Depuis le 1er juillet, les automobilistes ont donc dû ralentir sur les routes secondaires à deux voies, non séparées par un terreplein central, mesure qui devrait faire l'objet d'un réexamen dans deux ans.

Le produit des amendes pour ces excès de vitesse ne viendra pas alimenter le budget de l'État, mais sera affecté à celui des établissements qui participent à la reconstruction des blessés. Cette journée de travail a été



Daniel Vitte, président de l'A.M.I., Lionel Beffre, préfet de l'Isère, en présence d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière

également l'occasion de renouveler la charte de sécurité routière liant l'A.M.I. et la Préfecture de l'Isère, l'objectif étant de poursuivre activement des actions de sensibilisation conjointes en direction des élus locaux. La mobilisation des collectivités est primordiale, pour que s'inscrive, au long terme, la réduction des accidents. Les

maires, par le biais de leurs pouvoirs de police, disposent de moyens pour améliorer la sécurité de ceux qui circulent dans leur commune, en termes de réglementation. d'infrastructures routières, mais aussi de prévention, d'éducation et d'information.



www.maires-isere.fr www.maires-isere.fr

Le registre public d'accessibilité

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) sont tenus de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité.

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et d'améliorer la qualité de l'accueil des personnes handicapées dans ces établissements. Un document de synthèse indiquera si l'ensemble de l'établissement est accessible et, dans le cas contraire, précisera la ou les prestations non accessible(s) ou accessible(s) par des mesures de substitution. Cette information est essentielle pour le déplacement d'une personne handicapée.

Le contenu du registre

Pièces administratives : attestation de conformité, attestation d'accessibilité, arrêté préfectoral accordant une dérogation.

calendrier de mise en œuvre d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) le cas échéant, attestation d'achèvement de l'Ad'AP.

Pièces techniques: notice d'accessibilité, modalités de maintenance d'un équipement: rampe, élévateur, ascenseur, boucle d'induction magnétique... fascicule d'accueil des personnes handicapées: le personnel doit être en capacité d'informer les usagers des modalités d'accessibilité aux différentes prestations de l'établissement (voir la plaquette "Bien accueillir les personnes handicapées" téléchargeable sur le site indiqué ci-dessous).

Pour les ERP de 1° à 4° catégorie : attestation signée de l'employeur indiquant le type de formation mise en place annuellement pour le personnel chargé de l'accueil (avec justificatifs).

La mise à disposition du registre

Il doit être facilement consultable par tous les usagers qui en feront la demande lors de leur venue dans l'établissement. Le gestionnaire a le choix entre une version papier ou une version dématérialisée.

Il n'a pas vocation à être affiché.

Un guide d'élaboration du registre est disponible sur le site du

ministère: https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/laccessibilite-desetablissements-recevant-du-publicerp#e1



Attention au démarchage abusif ou menaçant

Le registre public d'accessibilité fait l'objet d'un démarchage agressif et menaçant pratiqué par certaines sociétés:

- envoi massif et sans ciblage des gestionnaires d'ERP (y compris les administrations) de fax, courriers, mails ou messages sur répondeurs
- documents comportant une forme et un contenu qui permettent au destinataire d'imaginer avoir affaire à l'administration: logo bleu/ blanc/rouge; mots-clés tels que "légal", "Ad'Ap", " agence française", "contrôle" voire même "préfecture"
- un numéro d'identification
- une date limite de dépôt arbitraire un rappel des obligations et des
- sanctions encourues
- un service d'assistance téléphonique et la proposition d'un diagnostic.

Le harcèlement méthodique du gestionnaire peut le conduire à donner suite à ce démarchage. Il convient ainsi d'observer la plus grande vigilance vis-à-vis de ce démarchage en consultant les sites du ministère, des services de l'État, du département. En cas de malversation avérée, ne pas hésiter à exiger le remboursement et à saisir les juridictions compétentes.

La Direction Ministérielle à l'Accessibilité met à disposition un document expliquant comment reconnaître un démarchage malveillant ainsi que la procédure à suivre si l'on s'estime lésé (sur https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/5%20d%C3%A9marchage%20 agressif_%C3%A9l%C3%A9ments %20de%20doctrine.pdf).



Pour tout renseignement relatif à l'accessibilité pour les personnes handicapées, vous pouvez

contacter par mail le correspondant "accessibilité" de la Direction
Départementale des Territoires:
ddt-slc-const@isere.gouv.fr, ou
consulter le site des services de l'État
en Isère sur http://www.isere.gouv.fr/
Politiques-publiques/Amenagementdu-territoire-construction-logement/
Construction-logement/Construction











Maires de l'Isère

POUR LES ÉLUS LOCAUX (MANDAT ET DIF)
PROGRAMME ANNUEL ET SESSIONS

PROGRAMME ANNUEL ET SESSIONS À LA DEMANDE

ORGANISME DE FORMATION AGRÉÉ

PLAN DE FORMATION ANNUEL

Organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur, l'A.M.I. propose des formations adaptées aux besoins des élus isérois pouvant être prises en charge dans le budget communal, intercommunal ou départemental et maintenant par le DIF. L'A.M.I s'entoure de formateurs, issus des secteurs privés et publics, qui font référence dans leurs domaines, et organise des sessions sur l'ensemble du territoire, à des prix particulièrement étudiés afin qu'ils restent attractifs.



formation@maires-isere.fr - 04 38 02 29 34 - www.maires-isere.fr

Réforme de l'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales, et crée un répertoire électoral unique (REU), dont la tenue est confiée à l'Insee. Cette réforme entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

Chaque électeur sera identifié à partir de son état civil et se verra désormais attribuer un identifiant national d'électeur (INE), unique et permanent. Les listes électorales seront établies par commune, et non plus par bureau de vote. Il est donc mis fin au principe de la révision annuelle des listes électorales qui seront dorénavant actualisées en permanence et extraites du REU

dès besoin. Les maires se voient ainsi transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Les commissions administratives sont supprimées et un contrôle a posteriori sera opéré par des commissions de contrôle.

Pour la révision annuelle des listes électorales, les commissions administratives se réuniront pour la dernière fois du 1 er septembre 2018 au 9 janvier 2019. La mise en œuvre du REU nécessite la renumérotation de l'ensemble des électeurs et l'édition d'une nouvelle carte électorale, dans des délais compatibles avec les élections

européennes de mai 2019, les scrutins prévus après le 10 mars 2019 devant être organisés sur la base du RFU.

Circulaire ministérielle transitoire du 12 juillet 2018

LE BRUIT VOUS ENVAHIT? MODERATO piège l'écho des locaux!

Spécialiste du traitement acoustique pour les réfectoires scolaires, salles de classes, pôles culturels, salles de réunions, salles polyvalentes, gymnases, piscines, crèches...

Ils nous ont fait confiance pour le bien-être de leurs concitoyens :

Auberives sur Varèze Luzinay Beaucroissant MFR de Chaumont Boulodrome de Vienne Pont-Evêque Chanas Roussillon Septème Chavanay Chuzelles Seyssuel Condrieu Sinard Saint Bonnet de Chavagnes Frontonas Saint Maurice l'Exil Heyrieux







contact@awtexploitation.com - www.awtexploitation.com



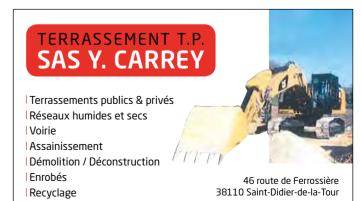












04 74 97 31 35 carreytp@wanadoo.fr









OFF-ROAD STORE BOURGOIN

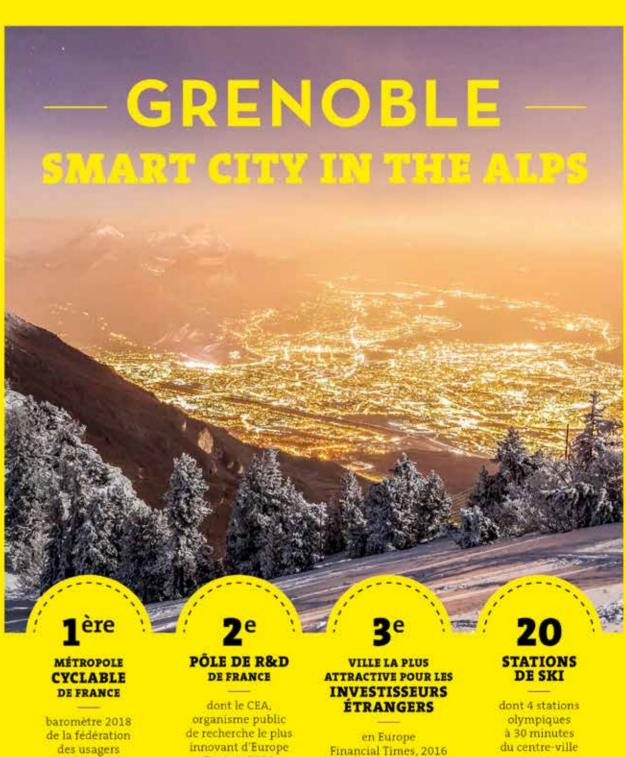
Pour tous vos travaux de voierie,





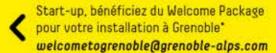
04 74 78 37 50 - traiteu





de la Bicyclette

Reuters 2016





grenoble-tourisme.com

*profitez de 3 mais d'hébergement et de transports gratuits



L'Opac38 s'engage à vos côtés pour relever le défi de l'habitat de demain





287 communes partenaires en Isère et dans le Rhône



25 791 logements gérés



106 locaux d'activités



11 345 stationnements 60 M€ investis en construction neuve



35 M€ investis dans l'amélioration du patrimoine



553 salariés dont **63 %** au titre de la proximité



Plus de **53 000** clients



www.opac38.fr

@Opac38

CS 32549 - 38035 Grenoble Cedex 2 Tél. 04 76 20 50 50